— Voici comment on explique le blocus de Buenos-Ayres par l'escadre française. Plusieurs français ayant refusé d'entrer dans l'armée d'opérations contre le Perou, avaient été conduits dans la ville chargés de chaînes. Le consul de France adressa des réclamations au gouvernement, parce qu'un français était mort des suites des violences de ses agens. Le gouvernement répondit en termes insolens, aussitôt le consul de France retira son pavillon et expédia un brick de guerre à l'amiral français pour lui enjoindre de venir à Buenos-Ayres avec son escadre.

— Voici l'article du réglement d'administration publique qui fixe le chiffre de l'impôt et le mode de sa perception sur les sucres indigènes clairces, terrés et raffinés :

« Il sera formé un type pour déterminer la nuance des sucres soumis au droit imposé au sucre brut par ladite loi; à savoir : de 10 fr. par 100 kil., à partir du 1er juillet 1838, et de 15, à partir du 1er juillet 1839.

« Le même droit sera appliqué à toutes les qualités inférieures.

« Pour déterminer la quotité proportionnelle d'impôt à percevoir, en exécution de la dite loi sur les sucres clairces, terrés et raffinés, il sera formé deux types de nuances supérieures dont la valeur excédera celle du type de sucre brut, pour le premier d'un sixième, et pour le second d'un tiers.

« En conséquence, le droit sur les sucres compris entre le premier et le deuxième type exclusivement, sera de 11 fr. 10 c. par cent kilog. à partir du 1er juillet 1838, et de 16 fr. 65 c. à partir du 1er juillet 1839.

« Le droit sur les sucres compris entre le second et le troisième type inclusivement sera de 12 fr. 20 c. par cent kilog. à partir du 1er juillet 1838, et de 18 fr. 30 c. à partir du 1er juillet 1839. » *(Outre-Mer.)*

— Par suite d'un pari fait entre plusieurs membres de jockei-club, une partie de billard à cheval a eu lieu hier dans les salons de ce fashionable établissement. L'enjeu était de 200 louis, et les conditions celles-ci : La partie devait-être finie avant minuit. Deux peneys, *Triste-à-Platte* et *Joung Frau*, qui ont couru à Versailles, étaient les chevaux désignés. On les déferra, on leur mit des bas et les deux joueurs à cheval, armés d'une queue de billard en guise de lance, commencèrent la partie.

Les deux campions ont déployé une adresse et une habileté inimaginables pour mener à bout leur singulier défi; au milieu d'un rire fou et des bruyantes acclamations, les deux peneys ont montré la plus grande tranquillité, et les deux joueurs le plus grand talent.

Au bout d'un quart heure, M. le marquis de Ch.... V.... a été déclaré vainqueur, et le montant d'un pari de cent loius lui a été remis par les *commissaires*. M. C. L..., *honorablement* vaincu, a demandé, assure-t-on, une revanche qui lui sera prochainement octroyée. *(Commerce.)*

NOUVELLES D'ESPAGNE.

— Les nouvelles des divers théâtres de la guerre continuent à être favorables à la cause de la reine; le 2 juin le colonel Zurbano, a surpris la bande de Balmuseda a Quintanar de la Sierra. En un clin d'œil deux compagnies ont été obligées de se rendre; tous les equipages, les armes qui appartiennent aux prisonniers faits à Antoria-del-Pinar, et une quantité considérable de rations ont été repris, le reste de la faction s'est dispersé. Après plus de huit jours d'occupation, les carlistes ont évacué la Cerdagne espagnole, pour rentrer dans l'intérieur de la Catalogne. Le prétendant était encore le 11 à Tolosa, sans avoir pu composer le nouveau ministère que les derniers événemens rendent indispensable. *(Sémaphore.)*

ANNONCES.

L'an mil huit cent trente huit, le dix sept du mois de mars, au Greffe du tribunal civil seant à Corté.

Pardevant nous Santelli commis greffier du dit tribunal, est comparu Monsieur Chiesa substitut du Procureur du Roi au même siège et nous à remis pour rester déposé au greffe l'expédition en forme authentique de l'acte de vente passé le vingt deux décembre 1837, pardevant Maître Giudicelli notaire en cette ville dûment enregistré, en faveur du Département de la guerre, par les Dames Marie Alexandrine née Penciolelli veuve Pulicani, et Marie Josephine née Penciolelli veuve Arrighi toutes deux ménagères domiciliées et demeurantes à Corté. Primo les dites veuves Pulicani et Arrighi vendent solidairement leur portion consistant en la moitié du four n° 1er et terrain n° 2, attenant au dit four, dont l'autre moitié du dit four et terrain appartient à d'autres individus, aboutissant du coté Ouest avec sites acquis par le Gouvernement.

Secondo la dite Marie Alexandrine veuve Pulicani, vend et cède, toute seule, sa maisonnette n° 3, aboutissant du côté ouest avec autre maisonnette appartenante au sieur Antoine Joseph Valerj le tout situé dans la Citadelle de Corté. Le prix des dits immeubles vendus comme dessus ont été fixés à la *somme* de neuf cent francs : savoir, la moitié du four et terrain à trois cent francs, et la maisonnette a six cent francs, du quel dépot nous avons donné acte a Monsieur le substitut susdit, et en avons dressé le présent, qu'il à signé avec nous après lecture, les jours mois et an que dit est. Signés à la minute, Chiesa substitut et Santelli.

Enregistré gratis à Corté le vingt sept mars 1838 folio 64 v.° Case 4.

Signé, Orbecchi.

L'acte de dépôt ci dessus a été affiché dans l'auditoire du tribunal de première instance de l'arrondissement de Corté et signifié aux parties ainsi qu'à M. le Procureur près le dit tribunal par exploit de Casabianca huissier en date du vingt trois juin 1838 dûment enregistré.

L'an mil huit cent trente huit le vingt un du mois d'avril au greffe du tribunal civil seant à Corté.

Pardevant nous Santelli Commis greffier du tribunal, est comparu Monsieur Chiesa substitut du Procureur du Roi au même siège, et nous à remis pour rester déposée en ce greffe l'expedition en forme authentique de l'acte de vente passé le seize fevrier dernier, pardevant maître Giudicelli notaire en cette ville, dûment enregistré, en faveur du département de la guerre par les sieurs Jean André et Joseph Marie frères Albertini, propriétaires et cultivateurs domiciliés et demeurans à Corté, la moitie du four n° 1, et terrain n° 2 attenant au dit four, dont l'autre moitié du du dit four et terrain appartenant à d'autres individus qui ont dejà vendu au département de la guerre la dite portion de four et terrain situés au lieu dit Castellaccie, Citadelle de Corté, pour le prix de trois cent francs.

Du quel dépôt nous avons donné acte à Monsieur le substitut susdit, et en avons dressé le présent qu'il à signé avec nous, après lecture, les jours, mois, et an que dit est.

Signés à la minute Chiesa substitut et Santelli.

Enregistré gratis à Corté le vingt huit avril 1838, folio 79, verso case 2.

Signé, Orbecchi.

L'acte de dépôt ci dessus a été affiché dans l'auditoire du tribunal de premiere instance de l'arrondissement de Corté et signifié aux parties ainsi qu'à M. le Procureur du Roi près le dit tribunal par exploit de Casabianca huissier, en date du vingt trois juin 1838, dûment enregistré.

NOVELLE

STORICHE CORSE

DI F. O. RENUCCI.

Rivedute, corrette ed accresciute di

SEI NOVELLE INEDITE.

Prezzo 1 franco 50 cent.

Trovasi vendibile :

In Bastia, Presso i Fratelli Fabiani.

In Ajaccio, presso G. Marchi.

In Corte, presso S. Parodi.

LA CRÉOSOTE BILLARD, contre les

MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — Le flacon avec l'instruction. — *Pharmaciens dépositaires.* — Sampolo, à *Ajaccio*; Louis Gregori, à *Bastia*.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 aout et 1er novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les **PALPITATIONS**, les **TOUX**, les **RHUMES** l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

4, rue Caumartin, à Paris. Dépositaires; Cl. Lottero à Bastia Giulianli à l'Isle-Rousse; De Nobili à Corte; Castelli à Bonifacio

AVIS.

Le bateau à vapeur le *Napoléon*, partira le 8 du mois de juillet prochain pour Marseille. Ceux qui voudront profiter, soit pour le passage, soit pour embarquer des marchandises, pourront s'adresser au bureau du dit paquebot sis à la Marine.

AUBERGE A OREZZA.

Ferdinand, ex-cuisinier du feu général Lafon de Blaniac, a l'honneur de prévenir les personnes qui se disposent à aller prendre les eaux d'Orezza, qu'il ouvrira un auberge à Piedicroce, dans l'intention d'offrir ses services aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Charretier, aubergiste à Bastia, a l'honneur de prévenir les personnes qui se rendent à Orezza, qu'il partira le 12 du mois prochain, pour établir un auberge à Piedicrocé, où l'on sera bien servis et à des prix moderés

Il sig. Francesco Maria Franchi di Pietralba, ha smarrito in Bastia, il 5 giugno corrente, una mula di pelo bruno, chioma tagliata, macchiata di bianco sulle costole, di anni sette finiti e dell'altezza di cinque palmi circa.

Coloro che l'avessero ritrovata sono pregati di darne ricapito al proprietario o al sig. Leonardo Filippi dimorante strada San Giuseppe in Bastia.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 4 JUILLET 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-corresp^t de Lepelletier Bourgoin et Ce. Place de la Bourse N° 5.
P. Destrilhes et Ce rue Gaillon N° 13
Pignerre de la Boullot rue S.t Honoré N° 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.

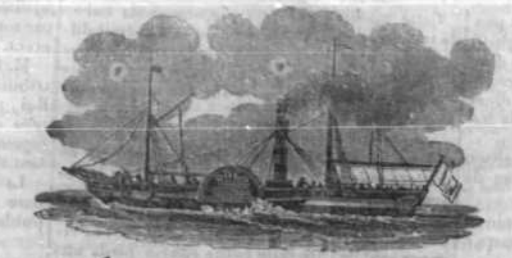

CINQUIÈME ANNEE, N° 190.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.

Pour un an	16 fr.
Pour six mois . . .	8
Pour trois mois . . .	4
Pour le continent . .	20
Pour l'étranger . . .	24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

BASTIA.

Il nous parvient de bonne source, que dans le courant de l'année prochaine, un atelier de condamnés sera établi en Corse, pour être employé aux travaux de desséchement que le gouvernement se propose d'y faire ouvrir.

Les avantages que le pays doit retirer de cette mesure, contribueront puissamment aux progrès de notre industrie agricole et à l'assainissement de notre littoral. Ce bienfait sera une preuve de plus de l'heureuse influence qui veille à nos besoins, et pour nous un nouveau motif de reconnaissance envers le gouvernement du roi des Français, dont la paternelle sollicitude saisit toutes les occasions d'améliorer et de faire prospérer notre île.

Par ordonnance du 23 juin dernier, les promotions suivantes ont eu lieu dans le bataillon des Voltigeurs Corses.

Au grade de Capitaine, MM. Laurelli et Pianelli, lieutenants.

Au grade de Lieutenant, MM. Peri et Leonetti, sous lieutenants.

Au grade de Sous-lieutenant, MM. Soliva et Nobili, sergents majors.

Par ordonnance royale, en date du 14 du mois de juin, M. Darnis, Paul Marie Achille, avocat à Paris, a été nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de 1re instance de Sartene, en remplacement de M. Bidamant appelé à d'autres fonctions.

— M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, vient d'accorder, sur la demande de M. le préfet de la Corse, une somme de quatorze cents francs, pour divers habitans qui ont été victimes d'événemens malheureux.

— M. le ministre de l'intérieur, par décision en date du 2 juin, vient d'accorder, sur la demande de M. le prefet, une somme de douze cents francs, pour secours à repartir aux réfugiés maltais.

— Un autre secours de la somme de cent cinquante francs vient d'être accordé par M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, au sieur Guaitella, de Bastia, pour perte d'une embarcation.

— M. Canefri, Vincent, nommé consul de Sardaigne à Bastia, vient d'obtenir, en cette qualité, l'exéquatur du Roi.

— Ensuite des élections faites par les commerçans notables de l'arrondissement de Bastia, M. Pekle A. J. a été nommé aux fonctions de suppléant au tribunal de commerce de cette ville.

— M. Fratini, Jean Jacques, a été nommé sous-aide, attaché à l'hôpital militaire d'Ajaccio.

Ce jeune homme, après s'être distingué à Alger, lors du choléra, avait obtenu la première place au concours général à Lille.

L'*Encyclopédie du XIXe siècle* dont huit volumes sont déjà publiés, et deux antres sont annoncés, est un véritable monument élevé aux sciences, aux lettres et aux arts; ce que nous connaissons déjà de cette œuvre nous permet d'affirmer qu'elle a des titres réels à la confiance et à la sympathie de nos lecteurs.

Dans un temps de déception et de désenchantement, lorsque tous les esprits sérieux se sentent portés vers un travail d'examen qui les ramène chaque jour aux idées morales et conservatrices, on comprendra facilement l'opportunité et l'importance d'une *Encyclopédie* rédigée au point de vue des véritables doctrines sociales.

Or, il n'est plus permis de douter que l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, autant par le mérite si remarquable des écrivains qui lui consacrent leur concours, que par les garanties de toute nature qu'elle a su réunir, ne remplisse la haute mission à laquelle elle s'est vouée, et où l'appelaient, dès long-temps, les besoins de l'époque.

L'accueil qu'elle reçoit du public doit-être un encouragement suffisant pour ses savans directeurs, dont les travaux ont trouvé une précieuse récompense dans l'accueil qu'ils ont reçu de l'Épiscopat, si justement en garde jusqu'ici contre toutes les productions Encyclopédiques. Déjà plusieurs prélats ont publiquement recommandé dans leur diocèse l'*Encyclopédie du XIXe siècle* comme une œuvre très utile et rédigée dans un esprit irréprochable.

Cette garantie nouvelle ne permet pas de douter que l'*Encyclopédie du XIXe siècle* ne soit un ouvrage exempt de toute espèce d'erreur, et ne réunisse en elle tous les avantages d'une bibliothéque complète et sûre.

NOUVELLES DIVERSES.

Affaire Laity.

Le 23 juin M. Armand Laity a été conduit rue Feydeau où la police a fait de longues pérquisitions. On a saisi plusieurs uniformes d'officier d'artillerie, une paire de pistolets, un poignard, des lettres et des papiers. Des pérquisitions ont été ordonnées dans d'autres maisons par suite.

La commission [illegible] sous la présidence de M. [illegible] pairs s'est réunie le 22, pour poser les bases de l'instruction qui lui est confiée.

Le lieutenant d'artillerie Laity n'a pas été, ainsi que l'annoncent par erreur plusieurs journaux, transféré à la prison du Luxembourg; il est en ce moment encore détenu au secret à la Conciergerie.

Un très grand nombre d'exemplaires de la brochure incriminée ont été saisis chez plusieurs libraires.

Plusieurs passages de cette brochure justifient la rigueur que l'on vient d'exercer contre celui qui l'a écrite, M. Laity s'évertuerait, dit-on, à prouver que le prince Louis Bonaparte ne voulait travailler que pour le système républicain, et que l'intention de Napoléon était d'introduire ce système dans tous les pays de l'Europe.

D'aussi singulières assertions ne méritaient, peut être, que la solennité d'une Cour d'Assises. *(Sémaphore).*

AFFAIRE-HOLLANDO-BELGE.

Tandis qu'on annonçait ici que l'affaire Hollando-Belge serait renvoyée à l'arbitrage du roi de Prusse, une lettre de Londres, datée du 9 juin, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, avec le signe que cette feuille a coutume de donner aux communications des ambassades ou d'autres sources plus ou moins officielles, nous apprend que les conférences de Londres sur la question belge seront réouvertes après les solennités du couronnement. Les ambassadeurs suivants prendront part à ces conférences : MM. Sebastiani, pour la France, Pozzo di Borgo pour la Russie, Bulow pour la Prusse; le comte Souf, ambassadeur d'Autriche à la Haye, remplacera le prince d'Esterhazy, qui assistera au couronnement de Milan. La question d'Espagne sera également examinée, mais seulement par les représentants des puissances qui ont conclu la quadruple alliance.

Londres, 23 *juin*. — Le jeune duc de Nemours est arrivé hier à 3 heures 20 minutes à l'hôtel de Grillon, venant de Brighton. Le prince a été reeu à son arrivée par le comte Sebastiani, et peu à près il s'est rendu au palais du Buckingham ou il a eu une audience de la reine. S. A. R. a dîné hier soir chez le comte Sebastiani à Manchester-House avec le maréchal Soult. Après le dîner tous les convives ont accompagné le duc de Nemours au concert de la reine.

Le prince Paul Esterhazy est arrivé à Brighton sur le même paquebot que S. A. R. le duc de Nemours.

— M. le général Haxo est mort le 25 juin, à 4 heures du matin, des suites de l'opération qu'il a subie il y a quinze jours.

— Le Pape a reçu en audience solennelle Ahmed Feti Pacha, ambassadeur de la Porte, auprès du roi des Français.

— Le prince Lucien Bonaparte et sa femme sont arrivés le 18 juin à Spire, où ils doivent séjourner quelque temps.

Egypte. — Alexandrie, 6 juin. — On assure que les consuls de France et d'Angleterre ont fait connaître au Pacha qu'il pouvait s'abstenir de faire sortir sa flotte, cette année. Aussi S. A. a-t-elle donné ordre, de rentrer dans le port, à trois vaisseaux et à quelques frégates qui étaient depuis plusieurs jours à la voile. On écrit de Beyrout que tout est pacifié à présent; demain le bateau à vapeur anglais part pour cette ville; à son retour nous connaîtrons mieux l'état des affaires sur les frontières de la Turquie.

— La chambre criminelle de la cour de cassation a décidé que l'arrêté d'un maire qui défend aux cabaretiers de donner à boire pendant l'office divin, est obligatoire tant qu'il n'a pas été réformé par l'autorité supérieure.

— Le capitaine Ch. Arias, du navire la *Bonne-Adèle*, de Bordeaux, arrivé au Havre, rapporte que, le 16 mai, un violent incendie [illegible] Marie-Ga [illegible] malheureux événement [illegible] consternation à la Pointe-à-Pître, où tant d'intérêts et d'affections unissent la population de la Guadeloupe à celle de la petite île qui vient d'éprouver ce désastre.

— Un violent incendie a entièrement détruit, le 19 mai, la ville de Monrovie, située dans l'État d'Alabama, les édifices publics n'ont pas été plus épargnés que les maisons des particuliers; c'est le caissier de la banque de cette ville qui, ayant soustrait et dissipé des sommes considérables, est, dit-on, l'auteur de cet épouvantable incendie. (*New-York Inquirer*).

— Presque tous les journaux, retentissent de la vente à faux poids, opérée par un grand nombre de boulangers de Paris, et, dans la séance du 9, deux pétitions adressées à la chambre par les habitans de cette ville réclament une réforme dans la législation qui règle cette matière. La Chambre a renvoyé ces deux pétitions à M. le garde des sceaux, après les réflexions de quelques députés qui se sont plaints de l'insuffisance des peines portées contre la vente à faux poids. Cette coupable industrie cessera quand on la frappera de fortes amendes, comme il a été fait à Londres, à l'égard d'un marchand de farines qui en avait altéré la pureté, et qui fut condamné, pour ce fait, à une amende de 10,000 liv. ster. (250,000).

(*Europe Industrielle*).

— Il se trouve dans les caves du sénat de Brême cinq tonneaux de vin du Rhin de 1625, qui coutait à cette époque 340 thalers. On a calculé que si l'on comptait les intérêts des intérêts de ce capital, chaque verre de ce vin coûterait aujourd'hui un prix extrêmement élevé.

— On parle d'un procédé mécanique découvert par M. Thomas Wicham. Il s'agit d'une machine qui, mue par la vapeur, doit creuser les canaux et les rigoles de desséchement, niveler les terrains pour l'établissement des routes et des chemins de fer, et sans le secours de la pelle ni de la pioche, faire les déblais et les remblais. Cette machine enlèvera 150,000 pieds cubes de terre par jour, quantité qu'on obtiendrait difficilement avec 3000 terrassiers. Quatre hommes suffiront pour la diriger. Enfin il y aura célérité et économie de 9 hommes sur les moyens employés jusqu'à ce jour.

— On raconte depuis quelques jours à Rennes, qu'une personne décédée vient de faire un de ces legs qui rappellent les beaux jours de la superstition; 30,000 fr. sont, par ce testateur, offerts à l'individu qui fera pélérinage à St-Jacques de Compostelle (Espagne). Les conditions de rigueur sont de faire cette petite course pieds nus et sans proférer une seule parole. On ajoute qu'un chanoine de Rennes est chargé de surveiller l'exécution de ce legs, mais on ne dit pas si cet ecclésiastique devra suivre l'entrepreneur d'expiation jusqu'à St-Jacques.

— *Cazette de Sidner*, dans l'Inde, fait mention d'un homme extraordinaire, connu par sa gloutonnerie; il mange en une heure 25 livres de viande, avec du pain et des légumes en proportion, et pour les faire passer, avale plus de bière forte (porter) que 12 hommes ne pourraient en boire.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 19.

La noble chambre a entendu un rapport de pétitions.

Elle a adopté, sans discussion, le projet de loi portant allocation d'une pension de 100,000 fr. à Mme la comtesse de Lipona, sœur de Napoléon.

La discussion du projet de loi sur les rentes a ensuite commencé. La chambre a entendu, contre le projet, M. le marquis d'Audiffret, et en demain son discours, que l'heure avancée a forcé d'interrompre, continuera

Séance du 20.

La Chambre des Pairs a entendu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au tarif des chemins de fer.

M. le ministre du commerce a présenté le projet de loi ayant pour objet d'autoriser les villes d'Aix et de Marseille à construire des canaux destinés à y amener les eaux de la Durance.

La Chambre a repris ensuite la discussion du projet de loi relatif à la conversion des rentes.

M. le comte d'Argout a continué le discours qu'il avait commencé hier en faveur du projet; il vote pour son adoption moins cependant la disposition impérative de l'art. 8.

M. le comte Villiers du Terrage a parlé dans le sens des conclusions de la commission.

M. Humann a pris la parole en faveur du projet, qu'il a vivement soutenu.

M. Mérilhou, dans un discours étendu qu'il continuera à la séance de demain, a développé les raisons qui le déterminent à s'opposer à la mesure.

La Chambre des députés a adopté le budjet des recettes. Le seul incident remarquable de la séance est un discours de M. Dupin sur la répartition entre les maîtres de poste de la taxe imposée aux voitures publiques qui ne se servent pas des chevaux de la Poste royale.

Séance du 21.

M. le ministre des finances, dans un discours plein de force et de raisonnement, a établi d'une manière évidente, que, comme tout autre débiteur, l'État a le droit de se libérer, et, qu'il ne peut rester perpétuellement sous le poids de sa dette. Il a ensuite démontré que le droit de remboursement, reconnu au gouvernement, peut s'exercer par séries, parceque tous les créanciers ne sont pas solidaires.

Quant à la conversion avec augmentation de capital, M. le ministre reconnait que ce système, qui n'a point d'ailleurs tout son assentiment, peut faciliter la mesure. Mais il a insisté de nouveau sur son inopportunité, et conclut à son ajournement.

M. le garde des sceaux est ensuite monté à la tribune et a donné lecture d'une ordonnance du Roi, par laquelle la chambre de Pairs est constituée en cour de justice, à l'effet de procéder au jugement de l'auteur d'un écrit qualifié d'attentant à la sûreté de l'État.

La noble chambre s'étant immédiatement réunie en cour de justice, la séance a cessé d'être publique.

Séance du 22.

La chambre a continué la discussion sur le projet de loi relatif à la conversion des rentes.

Plusieurs orateurs ont été entendus. M. de Kératry, a repoussé la mesure dans l'intérêt des petits rentiers. M. Gautier a présenté une série d'articles destinés à remplacer la rédaction de la chambre des députés. Après un discours de M. de Mosbourg, et de M. le ministre des finances, la discussion a été continuée à demain.

Séance du 23.

La discussion générale sur la conversion des rentes a été close aujourd'hui.

M. de Morogues a proposé une série d'amendemens qui se rattachent à la proposition votée par la chambre des députés, et qu'il s'est reservé de dévélopper plus tard.

M. Poisson a présenté un système d'exécution qui différerait notablement de ceux indiqués jusqu'ici.

M. le comte d'Alton shée s'est efforcé d'attirer la question sur le terrain de la polémique antiministérielle; mais la chambre n'a pas paru se prêter à cette digression.

M. le général Baudrand, M. le baron de Broglie et M. le Duc de Bassano ont combattu la proposition; le dernier orateur l'a surtout examinée sous le point de vue de la justice et de l'équité, et a invoqué à cette égard les souvenirs de sa longue carrière politique.

Seance du 25.

La discussion relative aux articles de la conversion des rentes a été reprise.

M. Roy, rapporteur, résume la discussion générale qui a eu lieu dans les séances précédentes. Il persiste au nom de la commission dans les conclusions du rapport qui sont le rejet du projet adopté par la chambre des députés.

M. le Président donne lecture de l'article premier qui est mis aux voix et rejeté à une grande majorité. Dix ou douze membres seulement ont voté pour l'adoption.

Tous les autres articles sont successivement rejetés.

Les amendemens des projets nouveaux proposés par MM. Gautier et de Morogues n'étant pas appuyés, n'ont pas été mis aux voix.

Il est ensuite procédé sur l'ensemble du projet au scrutin secret, qui donne pour résultat, 124 boules noires contre 31 blanches. — La chambre n'a pas adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 18.

La chambre a entendu le rapport d'une pétition relative à une demande des porteurs d'indemnité de l'emprunt d'Haïti, après quelques explications de M. le ministre des finances, la pétition a été renvoyée à M. le président du conseil.

L'ordre du jour appelait ensuite la discussion du projet de loi relatif à un échange d'immeubles, qui a été adopté sans discussion.

Les projets de loi relatif aux chemins de fer de Sédan à Mézières, de Calais à Dunkerque, des mines de Montet-aux-moines à la rivière d'Allier, de Montpellier à Nîmes et de Lille à Dunkerque ont été adoptés après une courte discussion.

Séance du 19.

L'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de Bordeaux à Langon; ce projet a été retiré sur la proposition du rapporteur.

Plusieurs projets de loi d'intérêt local ont été ensuite votés.

Il ne restait plus à l'ordre du jour que la discussion du budget des recettes pour 1839.

Séance du 21.

La chambre a entendu un rapport de pétitions.

Plusieurs pétitions relatives à la contrefaçon en matière de librairie ont été renvoyées à M. le ministre des affaires étrangères et à M. le ministre de l'instruction publique. M. de Salvandy a annoncé qu'un projet de loi sur la matière serait présenté à la prochaine session.

Une pétition demandant l'établissement d'un évêché à Alger, après d'excellentes observations de M. le ministre de l'instruction publique et de M. de Golbéry, a été renvoyée à M. le ministre de la guerre et à M. le président du conseil.

Une pétition relative à une indemnité qui serait due à des Français par un gouvernement étranger a été pour le ministère l'occasion de donner des explications sur les affaires du Mexique.

La chambre s'est séparée sans indiquer de séance ultérieure, elle ne se réunira, selon toute apparence, que pour entendre lecture de l'ordonnance du roi portant clôture de la session.

DOCUMENS OFFICIELS.

LOIS.

LOI SUR LES ATTRIBUTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

(Suite et Fin.)

Art. 27. Si le conseil-général ne se réunissait pas, ou s'il se séparait sans avoir arrêté la répartition des contributions directes, les mandemens des contingents assignés à chaque arrondissement seraient délivrés par le préfet, d'après les bases de la répartition précédente, sauf les modifications à porter dans le contingent en exécution des lois.

Art. 28. Si le conseil ne se réunissait pas, ou s'il se séparait sans avoir arrêté le budjet des dépenses ordinaires du département, le préfet en conseil de préfecture établirait d'office ce budget, qui serait réglé par une ordonnance royale.

Art. 29. Les délibérations du conseil-général relatives à des acquisitions, aliénations et échanges de propriétés départementales, ainsi qu'aux changemens de destination des édifices et bâtimens départementaux, doivent-être approuvées par une ordonnance royale, le conseil-d'état entendu.

Toutefois, l'autorisation du préfet, en conseil de préfecture, est suffisante pour les acquisitions, aliénations et échanges, lorsqu'il ne s'agit que d'une valeur n'excédant pas vingt mille francs.

Art. 30. Les délibérations du conseil-général relatives au mode de gestion des propriétés départementales sont soumises à l'approbation du ministre compétent.

En cas d'urgence, le préfet pourvoit provisoirement à la gestion.

Art. 31. L'acceptation ou le refus des legs et donations faits au département ne peuvent être autorisés que par une ordonnonance royale, le conseil d'état entendu.

Le préfet peut toujours, à titre conservatoire, accepter les legs et dons faits au département: l'ordonnance d'autorisation qui intervient ensuite a effet du jour de cette acceptation.

Art. 32. Lorsque les dépenses de constructions, de reconstructions ou réparations des édifices départementaux sont évaluées à plus de cinquante mille francs, les projets et les devis doivent être préalablement soumis au ministre chargé de l'administration des communes.

Art. 33. Les contributions extraordinaires que le conseil-général voterait pour subvenir aux dépenses du département ne peuvent être autorisées que par une loi.

Art. 34. Dans le cas où le conseil-général voterait un emprunt pour subvenir à des dépenses du département, cet emprunt ne peut être contracté qu'en vertu d'une loi.

Art. 35. En cas de désaccord sur la répartition de la dépense de travaux intéressant à la fois le département et les communes, il est statué par ordonnance du roi, les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement et le conseil-général entendus.

Art. 36. Les actions du département sont exercées par le préfet, en vertu des délibérations du conseil-général et avec l'autorisation du roi en son conseil-d'état.

Le département ne peut se pourvoir devant un autre degré de juridiction qu'en vertu d'une nouvelle autorisation.

Le préfet peut, en vertu des délibérations du conseil-général, et sans autre autorisation, défendre à toute action.

En cas d'urgence, le préfet peut intenter toute action ou y défendre, sans délibération du conseil-général, ni autorisation préalable.

Il fait tous actes conservatoires ou interruptifs de la déchéance.

En cas de litige entre l'état et le département, l'action est intentée ou soutenue, au nom du département, par le membre du conseil de préfecture le plus ancien en fonctions.

Art. 37. Aucune action judiciaire, autre que les actions possessoires, ne peut, à peine de nullité, être intentée contre un département qu'autant que le demandeur a préalablement adressé au préfet un mémoire exposant l'objet et les motifs de sa réclamation.

Il lui en est donné récépissé.

L'action ne peut être portée devant les tribunaux que deux mois après la date du récépissé, sans préjudice des actes conservatoires.

Durant cet inteavalle, le cours de toute prescription demeure suspendu.

Art. 38. Les transactions délibérées par le conseil général ne peuvent être autorisées que par ordonnance du roi, le conseil d'état entendu.

Titre II. — *Des attributions des conseils d'arrondissement.*

Art. 39. La session ordinaire du conseil d'arrondissement se divise en deux parties: la première précède et la seconde suit la session du conseil général.

Art. 40. Dans la première partie de sa session, le conseil d'arrondissement délibère sur les réclamations auxquelles donnerait lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes.

Il délibère également sur les demandes en réduction de contributions formées par les communes.

Art. 41. Le conseil d'arrondissement donne son avis:

1. Sur les changemens proposés à la circonscription du territoire de l'arrondissement, des cantons et des communes, et à la désignation de leurs chefs-lieux:

2. Sur le classement et la direction des chemins vicinaux de grande communication;

3. Sur l'établissement et la suppression, ou le changement des foires et des marchés;

4. Sur les réclamations élevées au sujet de la part contributive des communes respectives dans les travaux intéressants à la fois plusieur scommunes, ou les communes et le département;

4. Et généralement sur tous les objets sur lesquels il est appelé à donner son avis en vertu des lois et réglemens, ou sur lesquels il serait consulté par l'administration.

Art. 42. Le conseil d'arrondissement peut donner son avis:

1. Sur les travaux des routes, de navigation et autres objets d'utilité publique qui intéressent l'arrondissement;

2. Sur le classement et la direction des routes départementales qui intéressent l'arrondissement;

3. Sur les acquisitions, aliénations, échanges, constructions et reconstructions des édifices et bâtimens destinés à la sous-préfecture, au tribunal de première instance, à la maison d'arrêt ou à d'autres services publics speciaux à l'arrondissement, ainsi que sur les changemens de destination de ces édifices;

4 Sur les réclamations élevées au sujet de la part contributive des communes respectives dans les travaux intéressants à la fois plusieurs communes, ou les communes et le département;

5. Et généralement sur tous les objets sur lesquels le conseil-général est appelé à délibérer, en tant qu'ils intéressent l'arrondissement.

Art. 43. Le préfet communique au conseil d'arrondissement le compte de l'emploi des fonds de non-valeurs, en ce qui concerne l'arrondissement.

Art. 44. Le conseil d'arrondissement peut adresser directement au préfet, par l'intermédiaire de son président, son opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche l'arrondissement.

Art. 45. Dans la seconde partie de sa session, le conseil d'arrondissement répartit entre les communes les contributions directes.

Art. 46. Le conseil d'arrondissement est tenu de se conformer, dans la répartition de l'impôt, aux décisions rendues par le conseil-général sur les réclamations des communes.

Faute par le conseil d'arrondissement de s'y être conformé, le préfet, en conseil de préfecture, établit la répartition d'après lesdites décisions.

En ce cas, la somme dont la contribution de la commune déchargée se trouve réduite est répartie, au centime le franc, sur toutes les autres communes de l'arrondissement.

Art. 47. Si le conseil d'arrondissement ne se réunissait pas, où s'il se séparait sans avoir arrêté la répartition des contributions directes, les mandemens de contingents assignés à chaque commune seraient délivrés par le préfet, d'après les bases de la répartition précédente, sauf les modifications à apporter dans le contingent en exécution des lois.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la chambre des pairs et par celle des députes, et sanctionnée paa nous ce jourd'hui, sera exécutée comme loi de l'état.

Donnons en mandement à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs et tous autres, que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et, pour les rendre plus notoires à tous, ils les fassent publier et enregistrer partout où besoin sera; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait au palais de Tuileries, le 10 mai 1838.

LOUIS-PHILIPPE.

Vu et scellé du grand sceau:
Le garde des-sceaux de France, ministre secrétaire d'état, au département de la justice et des cultes, BARTHE.

Par le roi:
Le ministre setre. d'état au dép. de l'intérieur, MONTALIVET.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ARRIVÉES.

Du 20 au 26 juin 1838.

CERVIONE, goëlette la *Constance*, c. Rogliano.
TOULON, bateau à vapeur *Le Var*, cap. Valzi.
VENZOLASCA, tartane l'*Annonciation*, Guasco.
Idem. mistick *Conception*, c. Thiers.
Idem. mistick S-*Vincent-ferreri*, c. Battestini.
LIVOURNE, Bateau à vapeur *Napoléon*, cap Lota.
LIVOURNE, bateau à vapeur *St-Pierre*, cap. Bugliani.
VENZOLASCA, felouque *Vierge des Carmes*, c. Brignardelli.
PORTOVECCHIO, goëlette la *Rubertine*, Oliva.
Idem. tartane le *Printemps*, c. Cambiaggio.
BASQUARA, bateau l'*Industriel*, c. Villars.
ILE-ROUSSE, bœuf *St-Joseph*, cap. Bertocci.

ILE-ROUSSE, bateau St-*Antoine*, cap. Bergel.
ALERIA, bombarde St-*Charles*, c. Ersa.

Arrivées du 27 juin au 4 juillet.

MARSEILLE, bateau St.-*Antoine*, cap. Biaggini.
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota
LIVOURNE, bœuf *Divine Providence*, c. Bellagamba.
TOULON, bateau à vapeur le *Var*, cap. Valzi.
CERVIONE, mistick *Conception*, cap. Loquente.

DÉPARTS.

ALERIA, bombarde St-*Charles*, c. Ersa.
CERVIONE, Leuth *Conception*, cap. Laporta.
CIVITAVECCHIA, balencelle St-*André*, Pisani.
TOULON, bateau à vapeur *Golo*, cap. Valzi.
AJACCIO, mistick St-*Jean-Luc*, c. Canavaggia.
MARSEILLE, mistick *Conception*, c. Guaitella.
Idem. mistick l'*Assomption*, cap. Thiers.
TOULON, mistick St *Vincent-Ferreri*, Battestini
MARSEILLE, tartane l'*Annonciation*, c. Guasco.
PORTO-TORRE, (Sardaigne) félouque *Vierge des Carmes*, cap. Brignardelli.
St-FLORENT, brick-goëlette l'*Antoinetta* Mattei.
PRUNETE, mistick *Conception*, c. Loquente.
GÊNES, bœuf le *Précurseur*, cap. Sisco.
MARSEILLE, goëlette la *Constance*, Rogliano.
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota.
TOULON, bateau à vapeur *St-Pierre*, cap. Santi.

Départs du 27 juin au 4 juillet.

TOULON, Bateau à vapeur le *Var*, cap. Valzi.
CAGNANO, mistick *Conception*, c. Marini.
MARSEILLE, mistick *la Rose*, cap. Sisco.
idem. goëlette *la Rubertine*, c. Oliva.
VENZOLASCA, bateau l'*Industriel*, c. Villeros.
CETTE, brick-goëlette le *Printemps*, cap. Cambiaggio.
CAGNANO, bœuf St-*Antoine*, cap. Benigni.
LIVOURNE, Bateau à vapeur *Napoléon*, Lota.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les jeunes gens ayant subi la loi du recrutement, qui désirent servir comme remplaçants, pourront traiter avec la maison Rouhaut et compagnie de Paris à des conditions très-avantageuses.
S'adresser au sieur Servetto, Philippe, agent de la dite maison; rue des Jésuites à Bastia.

☞ A vendre deux billards à l'ancien modèle en très-bon état, avec tous leurs accessoires pour le prix de 150 à 250 fr. l'un.
S'adresser chez M. Duveau à la Citadelle.

☞ Joli assortiment de gravures pour encadremens, chez MM. les frères Fabiani Imp.-Libraires rue des jésuites à Bastia.

NOVELLE
STORICHE CORSE
DI F. O. RENUCCI.
Riveduta, corrette ed accresciute di
SEI NOVELLE INEDITE.
Prezzo 1 franco 50 cent.
TROVASI VENDIBILE:
In Bastia, Presso i Fratelli Fabiani.
In Ajaccio, presso G. Marchi.
In Corte, presso S. Parodi.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au BULLETIN DES LOIS (5 août et 1er novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.
4, rue Caumartin, à Paris. Dépositaires: Cl. Lottero à Bastia Giuliardi à l'Isle-Rousse; De Nobili à Corte; Castelli à Bonifacio

ENCYCLOPÉDIE DU XIXE SIÈCLE,
REPERTOIRE UNIVERSEL
DES SCIENCES DES LETTRES ET DES ARTS
AVEC LA BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES ET 2,500 GRAVURES DANS LE TEXTE.
52 volumes très-grand in 8° à double colonne,
PARAISSANT A LA FOIS PAR LE COMMENCEMENT ET PAR LA FIN DE L'OUVRAGE.
Mise en vente des 6e et 49e volumes. Les 7e et 48e paraîtront en Juin et Juillet.
PRIX DES VOLUMES. — Papier fin super-royal 7 fr. Velin superfin 8 fr. — *BUREAUX.* — 16 rue de Seine-Saint-Germain.
Écrire *franco*.

COMITÉ DE DIRECTION.

MM. le comte BEUGNOT, de l'Institut. — DELAFOSSE, professeur à l'École normale. — EDWARDS, de l'Institut. — Marquis FORTIA D'URBAN, de l'Institut. — GAULTIER DE GAUBRY, professeur à l'École polytechnique. — HENNEQUIN, membre de la chambre des députés. — LAURENTIE, ancien inspecteur-général de l'université. — LIOUVILLE, examinateur à l'Ecole polytechnique. — PARISET, secrétaire perpétuel de l'Academie de médecine. — PÉCLET, professeur à l'Ecole normale. — L'abbé RECEVEUR, professeur de dogme à la faculté de Théologie. — Baron WALKENAER, de l'Institut.

Le mérite et la haute portée de l'*Encyclopédie du XIXe siècle* sont aujourd'hui universellement appréciés. Les hommes les plus distingués dans les sciences, les lettres et les arts s'y sont associés avec empressement pour les travaux qui se rapportent à leurs études spéciales, et leurs noms placés au bas de leurs articles témoignent, à chaque volume, de leur concours actif pour rendre digne de son but ce beau monument scientifique, historique et littéraire qui manquait à notre époque, et qui, à lui seul, tient lieu d'une bibliothèque complète.

Toutes les mesures ont été prises par la direction pour que les volumes se succèdent désormais avec une rapidité progressive.

Un volume ne peut avoir moins de 800 colonnes, ou 400 pages, contenant chacune environ 4000 lettres. — D'où il résulte que chaque volume à 7 fr., outre qu'il renferme un certain nombre de gravures, contient à peu près la même étendue de matière que 4 vol. du petit in-8, qui coûtent 7 fr. 50 chaque.

Le souscripteur qui autorise la direction à tirer sur lui pour 173 fr., et pour pareille somme au bout d'un an, reçoit les 52 volumes *franco*.

L'*Encyclopédie du XIXe siècle* renfermant la matière de 200 volumes, et le résumé de plus de dix mille ouvrages, et contenant en outre environ 2500 gravures, est une publication qui, malgré la modicité relative de son prix, a su se maintenir hors de toute comparaison avec les œuvres de même genre. Le public à trop souvent appris à ses dépens ce que valent en définitive les ouvrages au rabais et les livres dits *à bon marché*.

Les lettres et envois doivent être adressés : pour la direction, à M. ANGE DE SAINT-PRIEST.
pour la rédaction, à M. RECEVEUR,
On souscrit pour le département de la Corse chez les Frères Fabiani Imprimeurs Libraires à Bastia.

MERCREDI 11 JUILLET 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-corresp^t de LEPELLETIER BOURGOIN et Ce, Place de la Bourse N° 5.
P. DESTRILHES et Ce rue Gaillon N° 13
PIGNERRE DE LA BOULLOY rue S.t Honoré N° 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.

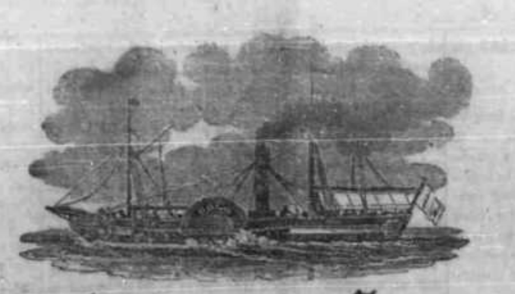

CINQUIÈME ANNEE, N° 19

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
POUR UN AN . . . . 16 fr.
POUR SIX MOIS . . . 8
POUR TROIS MOIS . . . 4
POUR LE CONTINENT . . 20
POUR L'ÉTRANGER . . . 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.
CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

BASTIA.

En annonçant dans notre précédent N° les promotions qui ont eu lieu dans le bataillon des voltigeurs corses, nous avons omis celle de M. Grandvalet, qui a été nommé capitaine-trésorier.

Le 6 juillet, à 4 heures du matin, la brigade de gendarmerie de Piedicorte a arrêté dans le couvent de Zuani, canton de Moita, le fameux bandit Negroni Jules, dit *Peverone*, âgé de 43 ans, de la commune d'Ampriani, prévenu de quatre crimes d'assassinat, et de plusieurs tentatives de meurtre.

C'est le maréchal des logis Prêtre, commandant cette brigade, qui était à sa poursuite depuis deux mois, et qui est parvenu à renverser le bandit au moment ou celui-ci cherchait à se frayer un passage le stilet à la main.

C'est la troisième arrestation que ce maréchal des logis a faite depuis le 1er du courant.

Par ordonnance du roi, en date du 21 juin dernier, les nominations suivantes à diverses cures ont été agréées :

M. l'abbé Carlotti a été nommé à la cure de Penta-Acquatella ;

M. l'abbé Emmanuelli, à la cure d'Alesani ;

M. l'abbé Pancrazi, à la cure de Ghisoni ;

M. l'abbé Ambrosi à la cure de Piedicorte.

— Par ordonnance royale, en date du 18 juin dernier, M. Graziani, Pierre-Antoine, a été nommé président au tribunal de commerce de l'Ile-Rousse. M. Padovani, Martin, a été nommé suppléant au même siège.

— Sur la demande de M. le préfet, et par décision en date du 29 du mois dernier, M. le ministre des travaux publics de l'agriculture et du commerce, vient d'accorder un secours de trois cents francs à deux habitans de ce département, victimes d'événemens malheureux.

— M. le ministre de la guerre, par décision en date du 21 juin dernier, a nommé au dépôt de recrutement de la Corse, M. Burguet, sous-lieutenant au 13me de ligne, en remplacement de M. Boyer, rentré à son corps.

M. Boïeldieu, inspecteur des douanes à Bastia, vient de partir pour Morlaix, où il est appelé aux mêmes fonctions. L'activité, le zèle et l'intelligence, dont cet honorable fonctionnaire a fait preuve, pendant son séjour à Bastia, nous imposent le devoir de témoigner les regrets que nous éprouvons au moment de son départ. M. Boïeldieu a puissamment contribué à faire prospérer en Corse le service des douanes, et malgré la rigueur qu'il a déployée pour l'observation des réglemens, il a eu le talent de ne pas faire de mécontens. Nous lui rendons cet hommage et nous desirons pouvoir en faire autant toutes les fois qu'un employé d'un rang élevé quitte la Corse pour passer sur le continent. (*Communiqué*).

COLLÉGE DE BASTIA.

L'année scolaire 1837-38 va finir, nous n'avons pas dû, nous n'avons pas voulu la clore sans soumettre le résultat de nos travaux au jugement des pères et mères de famille qui nous ont confié leurs enfans; au jugement des hommes éclairés et instruits qui portent d'autant plus d'intérêt à l'instruction qu'ils en apprécient chaque jour pour eux-mêmes les avantages; au jugement enfin de ces dignes administrateurs composant le conseil municipal, dont tous nos efforts ne sauraient trop justifier et seconder les généreuses dispositions. Nous venons donc, avec cette modeste assurance, avec cette juste confiance qu'inspirent des devoirs consciencieusement remplis, nous venons dire aux uns et aux autres : voilà ce que nous avons fait, jugez nous. Jugez-nous, toutefois, avec quelqu'indulgence, tenez-nous compte des nombreux obstacles, des circonstances difficiles et indépendantes de notre volonté qu'il nous a fallu traverser pour arriver au but que nous nous étions proposé : car, quelqu'ait été notre zèle quelqu'ait été notre dévoûment, il n'était pas en notre pouvoir de réparer en peu de jours un long et malheureux passé; nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions voulu faire : heureux de pouvoir au moins vous offrir aujourd'hui la certitude et la garantie d'un meilleur avenir. Ainsi, les examens publics auxquels nous n'avons pas craint de nous soumettre auront pour objet de mettre sous les yeux de nos juges toutes les parties de l'enseignement qui nous ont occupés pendant la présente année classique; ces examens auront lieu les lundi, mardi et mercredi, 16, 17 et 18 du courant, à 1 heure, dans la chapelle de la Miséricorde, et la distribution solennelle des prix se fera le jeudi 19, à 3 heures dans l'église St-Charles. Nous osons espérer que les pères et mères de famille, ainsi que toutes les personnes recommandables de cette ville voudront bien répondre à notre appel et honorer de leur présence ces deux importantes cérémonies.

Nous devons aussi faire connaître aux parens, que voulant prévenir l'inconvénient si grave de laisser leurs enfans livrés pendant 7 semaines à une entière et dangereuse oisiveté, nous avons institué une classe de vacances qui aura lieu tous les jours, de 7 à 9 heures du matin ; cette classe sera faite par trois régens du collége qui se répartiront entre eux les élèves, d'après le dégré d'instruction de ceux-ci, et qui leur faciliteront ainsi les moyens de passer avec plus d'avantage à une classe supérieure pour la quelle ils seront soumis à un rigoureux examen, au moment de la rentrée des classes.

Le Capitaine en retraite, Principal, officier de la Légion d'honneur.
M. F. THIÉNOT.

BULLETIN DES CHAMBRES.

Séance du 27.

La chambre des pairs a adopté sans discussion le projet de loi relatif à la perception de l'impôt du trésor public sur le prix des places des chemins de fer.

Elle s'est ensuite occupée de l'examen du projet de loi relatif au canal de la Marne au Rhin et au canal latéral de la Garonne.

Après une discussion de peu d'intérêt, le projet de loi a été voté, ainsi que celui relatif à un échange de biens entre l'état et S. A. R. Mme Adélaïde.

Séance du 28.

La noble chambre s'est formée aujourd'hui en cour de justice pour rendre son arrêt de compétence dans l'affaire de M. Laity.

La compétence a été déclarée à une majorité de 133 voix, contre 19.

La mise en accusation a été prononcée à 148 voix contre 4.

Séance du 30.

A l'ouverture de la séance, la chambre a entendu le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour l'exercice 1838, et celui de la loi sur l'échange entre l'état et la commune de Chaville.

Plusieurs pétitions relatives à l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue ont donné lieu à une courte discussion, après la quelle, la chambre a adopté l'ordre du jour proposé par la commission.

La chambre a ensuite adopté à une grande majorité la loi relative au canal d'Aix et de Marseille, et celle qui proroge jusqu'à la fin de la session de 1839, le délai dans lequel doivent-être convertis en loi les réglemens d'administration publique relatifs à l'exécution de la loi du 8 juillet

1837, qui établit un impôt sur les sucres indigènes.

Séance du 2 juillet.

Plusieurs rapports de pétitions ont été entendus, par la chambre au commencement de la séance. Deux seulement ont donné lieu à quelques débats : l'une contenait des vues sur la législation militaire ; la chambre a prononcé son renvoi au bureau des renseignemens. L'autre était relative à des plaintes contre le gouvernement tunisien qui, selon le pétitionnaire, empêcherait les négocians français d'obtenir justice contre leurs débiteurs sujets du dey.

Après des explications données par M. le Président du conseil, qui a déclaré que le gouvernement mettait la plus grande activité dans ses négociations pour obtenir l'exécution des conventions arrêtées, la chambre a prononcé l'ordre du jour.

Un projet de loi d'intérêt local, ayant pour but d'autoriser la ville de Chartres a contracter *un emprunt pour* payer les frais d'agrandissement d'un quartier de cavalerie, a soulevé une discussion relative à la construction des casernes.

M. le comte de Sparre demandait le rejet de la loi par des considérations tirées de l'état actuel des écuries de la cavalerie et de l'artillerie en général, et de celles de Chartres en particulier.

La loi, soutenue par MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur, a été voté à la majorité de 71 voix contre 27.

L'ordre du jour appelait ensuite la discussion du projet relatif à l'ouverture d'un crédit de 100,000 fr. pour la célébration des fêtes de juillet.

M. *Dubouchage*, voudrait que la totalité des frais nécéssités pour la célébration des anniversaires de juillet fut à la charge de la ville de Paris.

Après quelques observations de M. *Feutrier*, rapporteur, les deux articles du projet sont votés par 89 boules blanches contre 11, boules noires.

Séance du 3 juillet.

La chambre des pairs a entendu, au commencement de la séance, le rapport de M. Charles Dupin, sur la loi relative au chemin de fer de Paris au Havre. La commission propose l'adoption de ce projet à l'unanimité moins une voix.

M. D'Audiffret présente le rapport de la commission qui était chargée d'examiner le budjet des dépenses pour l'exercice 1839. Les conclusions de ce rapport sont pour l'adoption.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de deux projets de loi relatifs aux chemins de fer des mines de Fin et Montet-aux-moines à la rivière d'Allier.

M. Feutrier combat ces deux projets par cette considération qu'il s'agit ici d'exploitation de mines appartenant à des particuliers.

M. de Gerando, rapporteur, insiste pour l'adoption. Il rappelle que la commission d'enquête a été unanime pour reconnaître l'utilité publique des deux chemins proposés.

Les deux projets sont successivement mis aux voix et adoptés. Enfin, deux rapports importans ont terminé la séance : l'un, relatif aux crédits pour l'Afrique, l'autre, relatif au chemin de fer de Paris à Orléans. Ce dernier rapport a été présenté par M. Daru. Les conclusions de ces deux rapports sont pour l'adoption, pure et simple des projets du gouvernement.

Sur le couronnement de la reine d'Angleterre.

La reine, pendant la cérémonie du couronnement, paraissait très-émue et pénétrée de l'importance de la situation. Elle a néanmoins marché avec calme, avec grâce et aisance, à la grande satisfaction des spectateurs, à cause de quelques bruits absurdes qui avaient couru sur une prétendue claudication de S. M.

Les demoiselles d'[illegible] de S. M. étaient vêtues de robes de [illegible] de blondes ; elles portaient sur [illegible] couronne de roses blanches. Cette uniformité de costume produisait un fort bel effet. Quand le duc de Wellington a paru dans l'église, il a été accueilli par de nombreux applaudissemens. Les mêmes démonstrations ont eu lieu pour le comte Grey, lord Melbourne et lord Hill. Au moment où le vénérable lord Rolle, qui est dans sa quatre-vingt-deuxième année, s'est avancé au pied du trône, il n'a pu en monter les dégrés, ce que voyant S. M. elle a fait quelques pas au devant du royal baron pour le soutenir et l'aider à monter. Toute l'assemblée n'a pu retenir son enthousiasme et a applaudi avec transport S. M., pour la remercier de cette gracieuse marque d'attention à l'égard de l'illustre vieillard.

Pendant la cérémonie de l'hommage, le comte de Sarcy, en sa qualité de trésorier de la reine, a jeté dans la nef, dans le chœur et dans les galeries latérales, des médailles frappées à l'occasion du couronnement. Il en est résulté quelques scènes divertissantes à cause de l'empressement de quelques illustres personnages à les ramasser. Rien n'était en effet plus amusant que de voir de graves magistrats et de conseillers privés se disputer la possession de quelques pièces d'argent.

Une douzaine d'entr'eux se sont précipités à terre ; l'un d'eux a eu à soutenir une lutte contre plusieurs autres personnages qui se sont jetés sur lui.

Nous sommes parvenus à nous procurer une de ces médailles, dont voici la description : Elle est en argent, de la grosseur d'une *couronne*, et très épaisse. Elle porte d'un côté l'effigie de la reine, avec l'inscription de ses titres et qualités ; de l'autre côté, sont représentées trois femmes figurant l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, offrant une couronne à la reine, avec cette légende latine : « *Erimus tibi nobile regnum* », et au bas, la date du couronnement de S. M.

Parmi les ambassadeurs étrangers, celui qui portait le costume le plus pittoresque était l'ambassadeur grec. Le prince Esterhazy était sans contredit le plus richement vêtu ; les perles et les diamants qui couvraient son uniforme hongrois sont évalués à plusieurs centaines de mille livres sterling. Mais on peut dire que toute l'attention se portait principalement sur le maréchal du grand Napoléon.

La cérémonie s'est terminée par la prestation de foi et hommage à la reine par plus de 400 gentilshommes ; en passant devant la reine ils ôtèrent leurs chapeaux ou leur couronne et mettaient le genou en terre pour baiser la main de S. M.

A l'occasion du couronnement, tous les détenus de Newgate ont reçu chacun, par les soins des shériffs, une livre de bœuf, une livre de pomme de terre et une pinte de bière. Ceux qui sont renfermés séparément ont obtenu ce jour-là la permission de se mêler avec les autres pendant quelques heures seulement. Dans les hôpitaux quelques douceurs ont été distribuées aux convalescents et ils ont eu un verre de vin pour boire à la santé de S. M.

Accueil fait au maréchal Soult.

A l'entrée du général Soult dans l'église de Westminster, les applaudissemens ont long-tems retenti, et la foule n'a pu se défendre d'une vive émotion à la vue de ce vieux guerrier couvert de gloire et de blessures. Cet hommage mérité rendu à la bravoure du maréchal, a paru le toucher vivement, et il a pu voir avec quels transports ses généreux ennemis d'autrefois accueillaient sa présence sur le sol britannique, alors qu'il est venu pour la première fois en qualité de représentant d'un monarque régnant sur une nation en paix avec leur souverain. Au moment où le vénérable maréchal entrait dans le chœur, un officier anglais, placé parmi les chevaliers de l'ordre du Bain, lui donna une poignée de main. Pendant tout le temps qu'a duré la cérémonie, le maréchal s'est tenu dans la tribune réservée aux ambassadeurs, située en face de celle où se trouvait le duc Wellington.

Rien n'est plus remarquable, après la réception spontanée faite à S. M., que l'accueil témoigné au maréchal Soult par le peuple et la noblesse anglaise, et les démonstrations d'estime, de sympathie et d'enthousiasme qui ont éclaté sur son passage devant toute la ligne qui bordait les rues, et à son entrée dans l'abbaye. Ces démonstrations ont dû le convaincre que le peuple anglais désavouait hautement les injures que n'a pas craint de lui adresser un obscur écrivain du *Quaterly-Review*.

Les applaudissemens qui ont paru flatter le plus le maréchal Soult ont été ceux de la garde à cheval. L'émotion et la vivacité avec lesquelles le maréchal a répondu à ces démonstrations d'enthousiasme, prouvent qu'il sait apprécier les suffrages des meilleurs juges de son mérite. Le duc de Wellington a désapprouvé hautement les attaques indirectes articulées contre son illustre et noble rival ; quiconque connaît le duc, sait que cette désapprobation était superflue. *(Sun.)*

—S. M. a donné un grand dîner au palais Buckingham ; au nombre des convives étaient S. A. R. le duc de Nemours, le comte et la comtesse Sebastiani, l'ambassadeur extraordinaire de Portugal, duc de Palmella et la duchesse son épouse ; les ambassadeurs extraordinaires de Belgique, de France et d'Espagne, le marquis de Bérauger, le comte de Béran, le général Colbert, le colonel Boyer, le duc de Sutherland, le duc d'Argyll, le marquis de Conyngham et l'honorable colonel Cavendish.

— Le vicomte Palmerston, secrétaire des affaires étrangères, a donné hier un grand dîner dans l'hôtel du ministère de Donning-Street, à tous les ambassadeurs extraordinaires et ordinaires, et ministres plénipotentiaires résidant à Londres, à l'exception des ambassadeurs extraordinaires de Belgique, de Portugal, de France et d'Espagne, et de l'ambassadeur ordinaire de France, qui avaient l'honneur d'être invités au dîner de la Reine. Les convives du noble lord des affaires étrangères étaient au nombre de 44.

— Les illuminations d'hier soir, ont été fort splendides dans toutes les principales rues, mais elles n'étaient pas aussi générales que lors du couronnement de Georges IV. L'hôtel du comte Sebastiani, présentait un tableau de 33 pieds de haut sur 26 de large. Au milieu on lisait les initiales du Roi des Français L. P. sur un fond jaune, et entourées d'une bordure pourpre ; à l'extérieur on voyait la devise *Honneur et Patrie*, des drapeaux et d'autres décorations se trouvaient au-dessus. Le tout était surmonté des mots *Victoria Regina*, en lettres formées avec des perles.

Les feux d'artifice ont été tirés à 8 heures du soir. De tous les côtés la ville de Londres avait un air de fête.

NOUVELLES DIVERSES.

— La Cour des pairs s'est réunie le 28 juin, à midi, en la chambre de conseil, pour statuer sur les questions de compétence et de mise en accusation dans l'affaire Laity. Elle a rendu un arrêt dans lequel elle s'est declarée compétente, a dit qu'il n'y avait lieu à suivre contre Thomassin, Lanois et la femme Lamothe, et a ordonné la mise en accusation de François-Armand-Ruppert Laity, âgé de 25 ans, né à Lorient (Morbihan). L'ouverture des débats a été fixée au 9 juillet.

— La formation du camp de Luneville, qui sera commandé par le duc de Némours, aura lieu le 1er août. Le camp sera composé des 3e, 6e, 7e et 8e régiments de cuirassiers, des 2e et 3e dragons, des 5e et 6e lanciers et de deux batteries d'artillerie.

—On écrit de Syra, qu'une rixe violente avait éclaté au Pyrée entre des matelots du vaisseau français le *Jupiter* et ceux d'un bâtiment de guerre russe en station dans ce port. On n'a point de détails sur cette affaire, qui, du reste, paraît avoir été sanglante, puisqu'on parle de quelques morts et blessés. On ajoute même que M. le contre-amiral Gallois a porté plainte au roi contre quelques sujets hellènes qui avaient pris parti dans cette affaire.

— Le brick *la Malouine* est arrivé le 25 au soir à Brest, venant de St.-Louis (Sénégal), et précédemment de *Cazainance*, nouvel établissement commercial que nous avons fondé en avril dernier à 100 lieues plus au *sud* que *St.-Louis*, et que la *Malouine* a quitté en mai.

La *Malouine* rapporte une partie des machines du bateau à vapeur l'*Africain*, six passagères et une trentaine de passagers parmi lesquels sont plusieurs mulâtres destinés a se former dans nos usines à la conduite des bateaux à vapeur.

Nous recommandons instamment aux familles les cours préparatoires au Baccalauréat que dirige avec non moins de bonheur que de talent M. LEMOINE rue Pigale 9 (Chaussée d'Antin.) De grandes améliorations viennent d'être introduites dans cet établissement déjà si recommandable à tant de titres. *(Voir aux Annonces.)*

VARIÉTÉS.

DES MÉMOIRES DU DIABLE

Par F. SOULIÉ.

Qu'est-ce donc que ces mémoires du Diable que toute la France a lus avec tant d'empressement et que la ville de Bastia prend date pour lire à son tour ? Le titre ne le dit que trop bien, une récapitulation de crimes que ma plume ose à peine retracer, une protestation contre le genre humain, un immense sarcasme contre la société, une hymne de désespoir, un manifeste lancé contre le ciel ! Qu'est-ce encore ? L'intronisation du vice chez tous les hommes, la négation de la vertu sur cette terre ! Cet ouvrage sonde les reins et les cœurs, soumet tous les sentimens au scalpel, examine à la loupe les motifs de toutes les actions, effeuillette une à une les existences les plus pures et trouve au fond de toutes les âmes le mensonge, l'orgueil et le crime !! Dès-lors l'écrivain des Mémoires ne voit plus dans le monde moral que de fausses vertus, que des réputations usurpées à force d'hypocrisie ; et, du haut de son omnipotence satanique il conclut au mépris de l'humanité tout entière !... Nous repoussons de toutes nos forces cet anathème général ; car, *si peu de philosophie mène au doute, une science plus profonde ramène à Dieu !* Ainsi, d'après F. Soulié, partout le crime, dans toutes les âmes l'avilissement, nulle part de vrai mérite : à chaque page il calomnie l'humanité dont il ne raconte que le mal, *vous en jugerez si je rassemble* les anneaux épars de cette chaîne infernale.

Aux temps de la chevalerie, vivait sire Hugues de Roquemure, noble vieillard, illustré par de nombreux combats ; il avait eu d'un premier mariage un fils laid, petit et maigre, avorton difforme, chargé de porter un beau nom, lorsqu'il n'était pas même un homme ! Cependant il fallait défendre, le casque en tête, la lance au poing, la seigneurie contre les sires de Malise ! Pour conjurer l'avenir, sire Hugues, malgré son âge avancé, épouse la damestrelle Ermessinde qui venait à peine d'entendre sonner son troisième lustre. C'était au moins une imprudence ; car déjà la demoiselle doucement tourmentée de ses seize ans avait donné son cœur au page de son père, au bel étranger, au génois Zizuli, qu'elle introduit au château de Roquemure sous le titre de son frère ; mais voici que pendant une nuit néfaste, le châtelain trouve la jeune épouse ivre d'amour dans les bras du page italien. C'en était fait des coupables si le fougueux Génois aussi fort que brave n'eût abattu sous sa main de fer le vieux guerrier, et, maître de ses jours ne lui eut fait jurer de pardonner à sa femme et de ne révéler à personne son déshonneur. Sire Hugues jura et fut fidèle à son serment, même il adopta Lionel, né de cet adultère, et l'éleva dans son manoir ; toutefois, s'il lui donna son nom et s'il eut le secret de la mère, c'était de peur de voir tourner en dérision ses cheveux blancs par ses voisins qui l'avaient raillé d'épouser une jouvencelle ; car Gérard le bossu, Gérard le fourbe, Gérard l'ivrogne fut toujours son fils de prédilection, et vingt deux ans il fit de la vie d'Ermessinde une vie de douleurs et d'expiations, de la jeunesse de Lionel un rude noviciat *d'obéissance* et de soumission.

Quant à l'italien, il quitta le château pour convoler à d'autres amours ; ses faits d'armes lui méritèrent à la cour de Philippe-Auguste le titre de chevalier que ses félonies envers les dames auraient dû lui ôter. Jeune, ardent, implacable, aussi célèbre par son inconstance que par sa bravoure, avec toutes les beautés, tous les charmes et toutes les richesses, avec toutes les séductions, même celle d'être fatal aux femmes qu'il aimait, aucune des dames qu'il attaquait, ne pouvait lui résister et pour adieux il laissait à ses victimes, l'abandon et le déshonneur !!! Tel fut le sort de la mère d'Alix ; Zizuli disparut de France, en délaissant la noble châtelaine qui avait quitté pour lui sa maison, son époux et sa famille ! Enfant d'amour, la jeune Alix grandit si belle, si coquette et si séduisante que ceux qui la haïssaient ne pouvaient ni la regarder ni l'entendre. Déjà reine de la beauté en France, elle fut encore proclamée reine des Tournois et des Carrousels, et bientôt Lionel, exilé du manoir paternel, signala, dans ces joûtes brillantes, autant sa valeur qui lui attire un grand renom, que son amour pour la belle Alix qui ne peut rester insensible à la bonne mine et au mérite du jeune chevalier qu'elle couronne de sa blanche main. Ils se virent, ils s'aimèrent, mais dans l'abandon d'un tête-à-tête, où Lionel laissa son âme penser tout haut, il eut l'imprudence de blesser cette altière beauté qui dans un tournoi comptait autant d'adorateurs que de chevaliers entrés dans la lice, il lui dit que jamais le sire de Roquemure, son père, ne prendrait pour bru la fille d'une femme perdue, aussi frivole et aussi facile à la séduction que sa mère. Alix insultée dans sa mère, offensée dans son amour, rejette désormais avec dédain des hommages que ne rehaussaient plus ni l'estime ni le respect ; et, pour humilier et faire mentir l'orgueilleux Lionel, elle épouse l'aîné des Roquemures, l'héritier de la baronie, le faux, le lâche, l'ivrogne, le bossu Gérard. Imprudente Alix, tu cèdes à un premier mouvement de dépit et tu ignores que les êtres incomplets sont presque toujours méchans ! **Insensée, tu veux punir Lionel qui t'aime, et tu te punis toi-même ! En effet, la première fois que le jeune chevalier la revit depuis leur rupture, *elle fut souillée, outragée, frappée et chassée de* la chambre nuptiale par son brutal mari, qui rentrait ivre et couvert de fange de ses excursions sur les terres de Malise. Infortunée, elle n'avait pu cacher l'expression de haine et d'insurmontable dégoût qu'elle éprouvait pour ce magot débauché qu'il aurait fallu plutôt transporter aux** étables que dans le boudoir d'une jolie femme si digne d'une meilleure destinée ! La voyez-vous seule, grelottante de froid par une nuit froide dans les humides galeries du manoir féodal, et n'osant plus rentrer dans la chambre de son ignoble bourreau. C'est là qu'elle est rencontrée par Lionel sortant de chez sa mère avec l'ordre de quitter de nouveau l'antique donjon des Roquemures. Dans cette rencontre inattendue, ils retrouvent tous deux leur amour, Alix se perd pour Lionel comme sa mère s'était perdue pour Zizuli, elle aussi jette à terre le nom de son époux pour ne plus le reprendre, et comme elle tardait à fuir le toit conjugal, son amant met un crime entr'elle et son hésitation ; leur fuite va s'exécuter, Alix fait préparer sa rapide haquenée ; Lionel ne peut partir sans savoir pourquoi la noble Ermessinde pleure sans cesse et pourquoi lui même à peine arrivé a Roquemure est encore proscrit du château de ses pères ? Fatale entrevue ! Sa raison chancelle sous le poids d'horribles révélations ! Pâle, égaré, il avoue le crime qu'il vient de commettre et retourne à grands pas dans la salle chercher Alix qui lui apprend qu'elle a tué son mari ! il se réveillait furieux de son ivresse, dit-elle. La tempête était au ciel, elle gronde davantage dans le cœur de Lionel ; à ce nouveau crime, saisi d'horreur et d'épouvante, il repousse Alix, s'élance sur l'agile haquenée et s'enfuit comme un trait dans la campagne. *Sire* Hugues, à la lueur des éclairs et près du cadavre de son fils légitime, apperçoit la fuite précipitée du bâtard qu'il croit le meurtrier, soudain l'enfer lui souffle une atroce vengeance : trois étalons sont amenés des écuries, il fait attacher sa bru sur l'un d'eux, sa femme sur l'autre, et le corps sanglant de Gérard sur le troisième ; par un geste de sa main, le pont-levis se lève, et voilà nos trois coursiers indomptés qui s'élancent sur les pas de la jument, dont les raffales de l'orage leur apportaient les fréquentes émanations, et, alors commence la course la plus épouvantable qu'une imagination fantasque ait pu rêver. Voyez-vous Lionel poursuivi sans relâche et souvent atteint par ces chevaux entiers que la luxure rend implacables ; tantôt c'est le cadavre de Gérard qui vient le heurter ; tantôt, c'est Alix pantelante, échevelée, c'est Ermessinde mourante, ensanglantée, à l'œil hagard qui lui crient en passant : « *Lionel, Lionel, c'est moi, c'est ta mère, c'est ton amante!* » Et qui ne disparaissent un instant que pour revenir lui crier de nouveau : « *Lionel sauve-moi, sauve-moi Lionel* ! » Que pour le saisir au bras, l'étreindre à la gorge, en lui répétant encore dans leur agonie à travers des hennissemens féroces : « *Sauve-moi, Lionel, Lionel sauve-moi* ! » Et les coursiers furieux le devancent et il voit le corps de Gérard tomber par lambeaux, et il entend sa mère expirante le maudire, et toujours la voix suppliante de sa sœur le poursuit, et ramené par sa jument en face de Roquemure, il surprend le rire satanique que lui jette sire Hugues du haut de la tour embrasée ! Quelle atroce vengrance ! Quel affreux supplice ! Le fracas du tonnerre, le sifflement de la tempête, le bruissement de l'incendie, le craquement de l'édifice, les rugissemens des chevaux, le contact des cadavres, la malédiction de sa mère, tout concourt à l'étourdir et à le terrifier ! Superstitieux comme un chevalier du moyen-âge, il se croit pris de vertige, dupe d'un sort ou victime d'odieux fantômes. Dans sa rage impuissante, se tordant les mains de désespoir, éperdu et fasciné par cette danse équestre, épouvanté par cette course aux cadavres qui tournoie sans cesse à ses côtés, dans le délire de sa terreur, il appelle l'enfer à son secours et l'enfer l'a entendu. Il sera délivré, s'il se donne corps et âme lui et toute sa postérité. *Le marché est à peine conclu*, qu'il est aussitôt transporté loin de ce théâtre de désolation et d'horreur. Alix respirait encore, Satan la rappelle à la vie et Lionel l'épouse afin de mieux pactiser avec l'enfer. Les deux coupables changent le nom de Zizuli en son anagramme Luizzi et vont finir leur fatale destinée au château de Ronquerolles. De cette union incestueuse et de leur race criminelle descend le héros des mémoires, le baron Armand de Luizzi.

Ainsi donc, chacun désormais peut facilement le reconnaître, l'idée fondamentale de ces mémoires, c'est la dégradation de la vertu et l'inauguration du crime dans les plus nobles créatures. Déjà l'histoire du seul Lionel, avant sa communion avec l'enfer, contient dix crimes, trois adultères, trois meurtres, deux sacrilèges, un suicide, un inceste et quatre beaux caractères avilis ! Qu'adviendra-t-il, si nous récapitulons les faits et gestes du dernier baron de Ronquerolles, lui qui porte écrit au front le sceau du malheur de ses ancêtres, dont le caractère se compose des vices de tous les hommes de sa famille ? Marchant après eux dans la vie, il a hérité de leurs infamies ; où son père a semé les adultères, il récolte les incestes ! Le suivrai-je pas à pas dans sa carrière de crimes ? On nous dispensera d'aborder ce terrain fangeux et de nous salir davantage les mains à trier des ordures ; déjà peut-être nous n'avons que trop effarouché la pudeur du public ;

tant il est dangereux d'entrer en correspondance même indirecte avec l'enfer, l'on nous pardonnera sans doute d'avoir à notre insçu laissé noircir notre plume et souiller notre imagination, et l'on nous saura gré de notre pudeur quand on verra le baron Armand débuter dans le monde par une plaisanterie qui tue son frère Charles et amène le déshonneur et le suicide de Sophie Dilois et de la marquise du Val. D'ailleurs, continuer l'analyse complète de tant d'aventures diverses, serait chose tout-à-fait impossible dans un journal, à moins de reproduire les huit volumes et les vingt drames qu'ils contiennent. Ces mémoires ont de la matière pour défrayer vingt romans et de l'étoffe pour calquer vingt sujets bien distincts; lorsqu'une histoire finit, une autre commence, vingt intrigues se croisent dans une complication perpétuelle de circonstances inouies; je n'essayerai donc pas de résumer ces infernales fantaisies d'une sombre imagination. Qu'on ne nous reproche point de nous trop inquiéter de la portée philosophique de l'écrit de Frédéric Soulié, nous répondrons que nous mettons l'idée bien au dessus de la phrase, le fond et la donnée sociale bien au-dessus du style et de la forme. Au point de vue moral et humanitaire, qu'est-ce donc enfin que ces *Mémoires du Diable?* Nous l'avons dit. La personnification du découragement et de l'impuissance sur cette terre où ne peuvent exister ni la vertu ni le bonheur! J'ai voulu savoir, et la vérité n'a jeté pour moi qu'un tableau hideux et repoussant, j'ai tendu la main à tous ceux que j'ai rencontrés sur ma route et la main des heureux a déchiré la main que je leur tendais, j'ai prétendu m'appuyer sur les choses de ce monde et elles m'ont toutes fait défaut.

De telles doctrines, si elles devenaient générales, commenceraient déjà l'enfer dans ce monde! C'est mal de toujours laisser au cœur des défaillances et des abattemens! Pourquoi ternir et décourager ainsi toute l'existence humaine? Pourquoi nous ôter le plaisir des confidences et des intimes épanchemens? Les passions de Luizzi l'ont conduit au doute, au désillusionnement, et l'ont précipité bientôt vers une douleur désespérée qui lui fait injustement nier la vérité et maudire Dieu. Aussi, la lecture de cet ouvrage est tellement pernicieuse qu'elle ne laisse plus après elle qu'une conviction, le mépris de tout, qu'un sentiment, l'habitude de l'ironie; après l'avoir parcouru attentivement, il ne reste plus qu'à proclamer l'avilissement des plus belles âmes, et pour conclusion l'on est réduit à s'écrier avec effroi : Heureux ceux qui ne savent pas! Bien dupes sont ceux qui se confient et qui espèrent encore dans les hommes, sans apercevoir les plaies honteuses des plus nobles cœurs! Comme s'il n'y avait pas dans l'humanité plus de faux vices encore que de fausses vertus, comme s'il n'existait pas d'affections sincères, de véritables attachemens! Serait-il vrai que les sentimens du cœur n'eussent rien de durable? Serait-il vrai que l'amour, l'amitié et la piété filiale ne fussent que de vaines dénominations? Serait-il vrai que la destinée humaine répudiât partout les dévouemens illimités?

Je ne veux pas le croire, car; souvent l'idée du devoir empêche les grands caractères d'abaisser et d'avilir la dignité humaine, oui, la société comprend encore dans son sein des Anges terrestres qui doivent un jour s'envoler au ciel avec leur robe d'innocence. Alors pourquoi cette dégradation calculée des existences les plus pures, cette calomnie systématique des vies les plus honorables, cette profanation exagérée de tout ce que le monde révère? Le défaut d'espace m'empêche d'évoquer ici les suaves figures des Sophie, des Lucy, des Eugénie, des Caroline, et de vous montrer les beaux caractères des Buré, des Cerny, des Carin, reines majestueuses et séduisantes que l'auteur a brutalement découronnées! Aussi, lorsque la jeune Henriette enchâssait dans son âme comme dans un sanctuaire un amour si chaste, si pur et si vrai, elle jouait un rôle de pur orgueil, c'était l'entêtement de l'amour-propre! Et la sublime du Val, réfugiée dans les bras de la religion, les mémoires finissent par nous la jeter ivre et prostituée! Ils prennent vierge à son Dieu l'abbé de Sérac pour nous le rendre le plus infâme des hommes! Avouons le, de pareilles lectures amènent le désenchantement, la défiance, l'isolement et le désespoir. Oui, cet ouvrage n'a conquis tant de célébrité que parcequ'il résume à lui seul toute l'immoralité et tout le cynisme de la nouvelle école, parcequ'il reproduit, comme dans un panorama, tous les vices et tous les crimes dont elle compose sa queue sanglante, parcequ'il est l'encyclopédie frénétique de la littérature de cette époque. A lui seul, il formule les Szaffie, les Lucrèce Borgia, les Antony, les Chatterton, les Lélia! qu'Eugène Sue préconise l'incrédulité et le fatalisme, Georges Sand la révolte et l'adultère, Victor Hugo le doute et le meurtre, Dumas le viol et l'inceste, Vigny le désespoir et le suicide, non-seulement Frédéric Soulié reflétera cette funeste constellation, mais il fera davantage, après avoir absous le crime, il détrônera la vertu pour ternir l'eau pure de son diadème. Mission bien morale que celle d'infiltrer partout l'égoïsme, la défiance et le découragement! étrange moyen de guérir le mal social que d'en faire l'apologie! Belle littérature, ma foi, que celle qui se flétrit à rêver un avenir sans passé, à chercher partout du bizarre, du monstrueux, de l'horrible, comme s'il n'y avait que là seul d'intérêt littéraire! Singulier progrès que celui qui n'apporte d'autre croyance que le néant, d'autre divinité que la mort! Prophètes de malheurs qui avez le doute dans l'âme, vous semez le dégoût de la vie et voici que nous récoltons le suicide, maladie endémique de notre époque.

Le suicide, quand il n'est pas la plus grande des folies, il est le plus grand des crimes, parcequ'il implique le doute de Dieu et des hommes, parcequ'il attaque à la fois deux majestés, celle qui règne sur la terre, celle qui tonne au plus haut des cieux! Eh quoi! Arracher l'un après l'autre à la jeunesse les croyances qui lui font respecter la vie et les convictions qui la lui font chérir, c'est éteindre étoile par étoile son bel horizon d'immortalité, c'est faner sous ses pas le gazon verdoyant qui facilitait sa route vers le bonheur par la vertu. Le monde que vous déroulez à ses yeux est un monde sans croyance, sans foi, sans Dieu, sans providence, c'est une nation sans nom, sans autel et sans loi! Oh! le culte de l'âme humaine pour la beauté sous toutes les formes est aussi impérissable que son adoration pour Dieu; oui, elles sont infinies les joies du cœur et les extases de l'intelligence. Ainsi l'art est créé pour embellir la nature et jamais pour la faire laide, sous prétexte d'en agrandir le caractère; toujours, au front du temple que vous venez de construire, il faut écrire une pensée sociale et humanitaire, sous peine d'être stérile ou pernicieux. Loin donc de notre jeunesse ces pages révoltantes de la nouvelle école! Qu'on lui laisse ses rêves et son enthousiasme, n'ôtez pas le prestige à ses illusions, respectez le goût et la morale, et, si vous voulez peindre la nature, prenez le soin de mieux choisir vos tableaux. Mais il est temps de tirer le rideau sur des récits qui outragent la pudeur, sur des spectacles d'un cynisme infâmant. Assez de ces scènes de sang et de débauche, assez de cette poésie de bagne et de morgue! Arrière vos roués, vos farfadets, vos bohémiens et vos assassins! C'est du dégoût, c'est de l'horreur qu'on éprouve à la vue de tant d'atrocités amoncelées en huit volumes; devant cet immense lupanar, je serais tenté de m'écrier comme le poète de Syracuse : Plutôt que de remuer ces cadavres, qu'on me reconduise aux carrières!!... DÉDAM DELÉPINE.

FAILLITE.

Tous les créanciers de la faillite Castellini de Cervione sont prévenus que la vérification des créances a commencé le 7 de ce mois, qu'elle sera close le 21; que l'affirmation de ces mêmes créances est fixée pour le 28, et que la convocation des créanciers dont les créances seront vérifiées et affirmées, pour la reddition des comptes des syndics provisoires aura lieu le 31 de ce même mois en chambre de conseil du tribunal de commerce de Bastia, deux heures de relevée. En conséquence tous les dits créanciers sont invités à s'y trouver en personne, ou par procureurs fondés en due forme, s'ils ne veulent encourir la pénale prononcée par l'article 513 du code de commerce.

Bastia le 9 juillet 1838.

Le greffier du dit tribunal,
Signé : A. D. MARIOTTI.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ARRIVÉES.

Du 4 au 11 juillet 1838.

LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota.
MARSEILLE, goëlette *Conception*, c. Mariani.
PROPRIANO, mistick l'*Antoinette*, Benedittini.
TOULON, bateau à vapeur le *Var*, cap. Valzi.
ALERIA, bœuf *St-Joseph*, cap. Bertocci.
GOLFE JUAN, tartane St-*Gabriel*, Carbonel.

DÉPARTS.

ALERIA, bombarde St-*Charles*, c. Stretti.
CERVIONE, bœuf St-*Joseph*, cap. Bertocci.
Idem. gondole la *Miséricorde*, cap. Lorenzi.
MARSEILLE, tartane *Vierge des Carmes*, cap. Moneglia.
Idem. bateau St-*Antoine*, cap. Bergel.
MARSEILLE, Bateau à vapeur *Napoléon*, Lota.
LIVOURNE, mistick *Conception*, c. Loquente.
TOULON, Bateau à vapeur le *Var*, cap. Valzi.
MACINAGGIO, goëlette *Conception*, Mariani.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

Économie de temps — Méthode prompte
Certitude du succès — Sure et facile.

BACCALAUREAT ÈS-LETTRES
ET ÈS-SCIENCES.

M. LEMOINE dont les succès comme professeur d'enseignement préparatoire au Baccalauréat sont aujourd'hui populaires, vient de transférer son établissement qui prend sans cesse une extension nouvelle, rue Pigale Nº 9 (Chaussée d'Antin) — Discipline rigoureuse — Professeurs distingués — Soins de tous les instans — Air vif et pur — ÉLOIGNEMENT DU QUARTIER DES ÉCOLES. — Impossibilité des mauvaises fréquentations — Cours d'autant plus profitables qu'ils ont lieu dans une des rues les plus paisibles de la capitale — Sollicitude toute paternelle — Tels sont les principaux avantages que les familles trouveront dans cette maison déjà si honorablement connue et dont le passé garantit l'avenir.

De nouveaux cours seront ouverts le 9, le 16 et le 23 juillet.

S'adresser pour s'inscrire à l'avance et pour obtenir de plus amples renseignements. — Rue Pigale. 9 (Affranchir).

MERCREDI 18 JUILLET 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-corresp^t de LEPELLETIER BOURGOIN et Ce, Place de la Bourse Nº 5
P. DESTRILHES et Ce rue Gaillon Nº 13
PIONERRE DE LA BOULLOY rue S.t Honoré Nº 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.

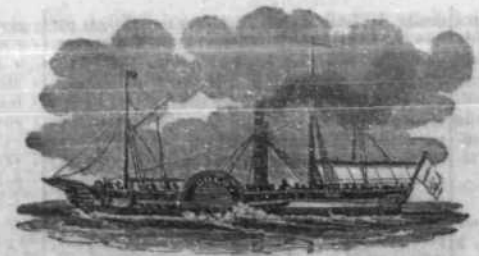

CINQUIÈME ANNÉE, Nº 193.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
Pour un an . . . . 16 fr.
Pour six mois . . . 8
Pour trois mois . . . 4
Pour le continent . . 20
Pour l'étranger. . . 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.
CE JOURNAL PARAIT TOU[illegible]CREDIS.

L'Insulaire Français.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHEQUE MUNICIP
BASTIA

BASTIA.

Le brick-goëlette de l'état, l'*Etoile*, commandé par M. Denans, lieutenant de vaisseau, est arrivé ce matin à Bastia. Ce navire vient de nouveau stationner en Corse.

On lit dans le *Journal de l'Instruction publique* du 7 Juillet.

« Les principales villes de la Corse donnent chaque jour de nouvelles preuves de la noble émulation qu'a excitée parmi elles l'établissement d'une académie, et chaqu'une rivalise de générosité et de sacrifices pour se montrer digne de posséder le collége royal qui semble devoir être la conséquence indispensable de cet établissement. La ville d'Ajaccio a rendu publiques les offres faites par elle au gouvernement; la ville de Bastia désire aussi que les siennes soient connues. Déjà cette intéressante cité, jadis la capitale de la Corse, et qu'on peut regarder aujourd'hui comme le centre de la civilisation de toute l'île, comme le foyer des lumières, avait pris la généreuse intiative d'une grande extension donnée au pensionnat annexé à son collége communal, dont elle voit avec plaisir la direction confiée à un vieux soldat de Napoléon, pensionnat qu'elle considère comme pouvant être la pierre fondamentale d'un collége royal, et pour lequel le conseil municipal, dans sa séance du 22 mars dernier, a voté une somme de 20,500 fr. Deux autres votes bien autrement importants ont suivi de près le premier, savoir; le vote de l'entier abandon du magnifique bâtiment des jésuites tout disposé pour l'installation d'un collége royal, et une dotation annuelle de 12,000 fr.; enfin un dernier vote d'une somme annuelle de 25,000 fr. avec l'assurance de rendre sur-le-champ disponibles les bâtiments concédés. La Corse attend avec impatience une décision qui doit puissamment influer sur l'avenir de son importante population. »

Sur la demande de M. le préfet, M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, par décision en date du 22 juin dernier a accordé, 1° un secours de 8,300 fr. à divers habitans de ce département victimes d'événemens malheureux; 2° un secours de 400 fr. à deux marins de notre ville qui ont été victimes d'un naufrage; 3° un secours de 1,000 fr. pour pertes éprouvées depuis le commencement de l'année 1838. (*Journal de la Corse.*)

Au moment où l'on parle de l'autorisation qui aurait été donnée, par le gouvernement anglais, au gouvernement de Ste-Hélène, de laisser retirer et transférer en France, le cercueil renfermant les cendres de Napoléon, depuis si longtemps réclamées par notre diplomatie, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant la notice suivante, sur l'inhumation du grand empereur; cette notice est due à M. Abraham Millington, sous officier d'artillerie de la garnison de Sainte-Hélène.

« Dans la journée du dimanche 6 mai 1821 « au moment ou je me trouvais à l'église, je fus « appelé et chargé de construire un cercueil pour « le général Napoléon Bonaparte.

« Le lundi 7 mai, on m'ordonna de me rendre « à Longvood-House, afin de renfermer le corps « du général dans un cercueil d'étain, ce qui fut « exécuté de la manière suivante, en présence « des généraux Bertrand, Montholon, de Md. « Bertrand du chapelain français, du chirurgien « français, de MM. Dorling, du docteur Rustop, « médecin au 20e régiment d'infanterie, plusieurs « serviteurs du défunt et Samuel Ley, soldat du « 20e régiment de ligne.

« Le corps du général Napoléon Bonaparte, « revêtu d'un uniforme complet, a été déposé « d'abord dans un cercueil d'étain garni intérieurement de coton; ce coton était recouvert d'une « étoffe de soie blanche; son chapeau a été déposé sur ses cuisses. A sa poitrine gauche se « trouvaient une étoile d'or, une croix d'argent « et plusieurs autres médailles d'or; dans le « fond du cercueil furent jetées des pièces de « monnaies toutes différentes de grandeur et de « valeur. Son cœur a été déposé dans une urne « d'argent pleine d'alcool sur la quelle je soudai « un couvercle d'argent, pour le poser ensuite « entre ses jambes. L'estomac, enfermé dans un « vase d'argent en forme de cruche et plein d'esprit de vin, y fut également placé. On y joignit « ensuite une assiette en argent, un couteau, « une fourchette, une cueillère et une tasse.

« J'avais d'abord soudé le couvercle du cercueil, qui était également doublé de coton et « recouvert d'une étoffe de soie blanche; puis « quand toutes ces choses furent déposées dans « le cercueil, j'en fermai la dernière ouverture. « Ce cercueil d'étain fut ensuite enfermé dans « un cercueil en mahagony (bois fin, dur et plus « précieux que l'acajou), que l'on enferma dans « un cercueil en plomb, qui fut recouvert d'un « nouveau cercueil en mahagony, de manière « que le corps se trouvait enveloppé dans quatre « cercueils. »

DÉTAILS SUR LE COURONNEMENT DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Nous avons reçu de nombreux détails sur la grande fête donnée à Londres par le maréchal Soult. D'immenses préparatifs se faisaient depuis plusieurs jours à l'hôtel qu'occupe notre ambassadeur à Porland-Place.

Les invitations étaient nombreuses; à 10 heures et demie on comptait déjà plus de trois mille personnes réunies dans les salons ornés avec un luxe tout-à fait royal. Le duc de Cambridge, la duchesse de Glocester et le duc de Sussex ont été accueillis à leur arrivée par de vifs applaudissemens partis de la foule, qui n'a cessé d'encombrer les abords de l'hôtel; ces applaudissemens ont éclaté de nouveau à l'entrée et à la sortie du duc de Wellington. C'est dans la salle de la bibliothèque que la table du souper avait été dressée, cette table d'une longueur immense, était chargée des mets les plus succulents et de vins exquis. On disait que les vins de France qui ont été servis étaient ceux dont l'empereur Napoléon avait fait garnir les caves de son lieutenant.

Le service de dessert, qui se composait de 200 pièces, était en or moulé, et est estimé plus de 250,000 francs. Ce service appartient au maréchal, à qui il a été donné par l'empereur. Rien n'avait été négligé; une somptuosité élégante se faisait remarquer dans tous les détails de cette fête remarquable.

Ce bal qui est le premier qui ait été donné par un ambassadeur extraordinaire, n'avait pas besoin de cette circonstance pour attirer l'attention générale, on savait qu'il était offert par le maréchal Soult et ses braves compagnons d'armes d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, d'Ocana, etc., S. E. (le maréchal Soult) a reçu avec la plus franche cordialité les sommités de l'armée Anglaise au nombre desquelles figurait le duc de Wellington, surnommé par la nation le héros de Waterloo, lord Hill, le vicomte Beresford, etc. Combien de victoires, combien de couronnes de laurier se résument dans ces noms glorieux.

L'orchestre conduit par le fameux Stauss a exécuté les contredanses favorites de Nemours et de l'Étoile, et les plus jolies Walses de son répertoire. Les cavaliers étaient tous en uniforme ou en habit habillé; les dames étaient élégamment parées. Les danses se sont prolongées jusqu'au lendemain matin. Il serait trop long de citer les noms de tous les illustres personnages qui ont assisté à cette fête; il suffira de dire que tout ce que la capitale renferme de personnages de distinction, tant anglais qu'étrangers, s'y trouvaient réunis. (*Le Nouvelliste*).

— La présence du maréchal Soult à Londres continue d'exciter un enthousiasme vraiment incroyable. A la grande revue de Wolwich, le vieux maréchal avait peine à fendre la foule qui se pressait sur son passage. Chacun était avide de voir les traits de l'illustre lieutenant de l'Empereur. « Heureux, dit le *Morning-Post*, ceux qui parvenaient à toucher les pans de son habit! Sa présence n'a pas causé une moins profonde impression dans les rangs de l'armée : L'air retentissait de vivats poussés en son honneur, en témoignage de respect et d'admiration. »

(*Morning-Post.*)

— S. A. R. Le duc de Nemours a dîné hier soir chez le comte et la comtesse Sebastiani, à Manchester-House. Après le dîner, S. A. R. accompagné de sa suite, s'est rendu au bal de S. M. S. A. R. a reçu hier à l'hôtel Grillon, les visites suivantes : S. Ex. le baron Van de Capellen, le duc de Nassau, le comte et la comtesse de Bandon, le prince Furtemberg, le comte Jermyn, le comte de Pembrock, lord Jolm Churchill, [illegible] Stafford et lady Canning, Lord et Lady de Saumaren, Lord et Lady Lucy Clive, le comte Surrey, etc. etc. (*Idem.*)

—S. A. R. Le duc de Nemours a eu hier l'honneur de dîner avec S. M. au palais de Buckingham, et ensuite il est allé à Almack.

— S. M. a donné hier au palais de Buckingham, un bal dont la splendeur et la magnificence ont surpassé tous ceux qui ont eu lieu depuis le règne de George IV. Les membres de la famille royale, et tous les ambassadeurs étrangers y ont assisté, ainsi que leurs nombreux attachés. Il y avait un grand nombre d'étrangers de distinction, parmi les quels S. A. R. le duc de Nemours, S. A. R. le prince Ernest de Hesse-Philipsthal, S. A. R. le prince de Leiningen, S. A. S. le prince Cristian de Holstein-Glucksbourg, S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg, etc.

Tous les appartemens étaient ornés avec un goût exquis, et l'on y avait placé les plus belles fleurs et les plantes les plus rares. Toutes les tables étincelaient de dorures et de lumières. A onze heures un quart, le bal a été ouvert par une quadrille composé de la reine, à laquelle S. A. R. le duc de Nemours donnait la main et de S. A. R. le prince Georges de Cambridge, qui donnait la main à S. A. R. la princesse de Hohenlohe. (*Morning-Post.*)

Fête donnée par la marine française à la marine anglaise.

L'amiral Stopfort s'était enchaîné sur notre rade en acceptant l'invitation au bal que notre marine lui avait offert ainsi qu'aux officiers de son escadre; mais il attendait avec impatience le moment où il pourrait mettre à la voile pour se rendre dans le Levant, car d'après les dernières nouvelles d'Alexandrie et de Constantinople, la présence des escadres anglaise et française est plus qu'à toute époque nécessaire en Orient. Des complications d'une nature très-grave vont naître de la détermination prise par le pacha d'Egypte; il faudra protocoliser en Orient comme on l'a fait pour la Belgique, et la diplomatie a besoin pour se faire comprendre de la présence de forces imposantes.

A peine les officiers anglais étaient-ils rentrés à bord, après une nuit de plaisirs, que l'amiral a donné l'ordre de se préparer à mettre sous voiles. A 5 heures du matin, le bateau à vapeur la *Confiance* est parti probablement pour aller annoncer à Malte la prochaine arrivée de l'amiral. A une heure après midi, tous les bâtimens ont déferlé leurs voiles et bientôt la corvette le *Carasford* est sortie du Goulet, elle a été suivie des vaisseaux le *Bucham*, le *Rodney*, le *Wangard*, de la frégate le *Bahram;* tous ces bâtimens se sont mis en panne devant le cap Cépet pendant que le vaisseau à trois ponts la *Princesse-Charlotte*, monté par l'amiral Stopfort, faisait sous voiles un salut d'adieu à la ville, le vaisseau le *Diadème* lui a répondu par une salve de 21 coups de canon. La *Princesse-Charlotte* ayant d'un côté sa mouche, le brick l'*Arlequin*, et de l'autre, le bateau à vapeur le *Rhadamante*, est allé rejoindre les autres bâtimens, et se mettant sur une ligne droite, les huit navires anglais se sont dirigés par une bonne brise de N.-O. vers le S. A 4 heures, on les apercevait à peine à l'horison.

Tous les étrangers qui avaient été attirés dans notre ville par la fête donnée aux officiers anglais et un grand nombre d'habitans de Toulon, s'étaient répandus sur la côte pour jouir du spectacle toujours nouveau du départ d'une escadre; la rade était aussi couverte de bateaux remplis de curieux.

L'amiral Stopfort ayant laissé sa famille à Naples, on pense qu'il reparaîtra devant ce port; mais il est plus probable pour nous qu'il ira directement à Malte pour se rendre de là dans le Levant, et qu'il fera embarquer sa famille sur un bateau à vapeur.

Les officiers anglais ont été enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu dans notre ville, et nous avons vu avec plaisir, dans cette circonstance, combien les deux nations sont faites pour s'aimer et s'estimer. Certes, en voyant éclater l'union qui existe entre les deux puissances qui tiennent en leurs mains les destinées de l'Europe, en lisant les détails de la réception qui a été faite au maréchal Soult par les habitans de Londres, et en apprenant l'accueil que les officiers anglais ont reçu à Toulon, bien des projets de contre-révolution qui s'élaboraient déjà dans les cours du Nord resteront ensevelis dans les cartons.

Le bal donné par la marine française à l'escadre anglaise a été aussi brillant que pouvait le permettre la promptitude avec laquelle les préparatifs ont été faits. La salle était décorée avec un goût qui devait flatter les deux nations, car on avait eu le soin de reproduire par des écussons placés de distance en distance, les noms de tous les hommes célèbres dont s'honore la France et l'Angleterre. Plusieurs colonnes formées de baïonettes et de piques attestaient le caractère tout militaire qu'on avait voulu donner à cette fête en n'engageant pas ou des administrations, ou des personnes que, dans d'autres réunions de ce genre on s'est fait un devoir de ne jamais oublier. Les rafraichissemens offerts à profusion et servis par des mousses en gants blancs, sillonaient la salle en tous sens et ont dû satisfaire les estomacs les plus avides comme les palais les plus délicats. A l'heure du souper on plaça devant les dames des tables que décoraient des mets confortables la pâtisserie la plus fine et des vins d'une qualité supérieure. Les hommes allaient au buffet, où l'on satisfesait à toutes les demandes avec un empressement peu ordinaire. Le champagne à la détonnation bruyante fit succéder chez MM. les officiers anglais une gaité animée au flegme naturel de leur caractère, et plusieurs *houras*, en vidant les verres, attestaient et le plaisir qu'ils éprouvaient et l'affection qu'ils portent a nos vins de France.

Quelques dames, remarquables par la figure et leur grâce, ont puissamment contribué à jeter sur cette fête le charme attrayant qu'on remarque partout où elles se trouvent, et leur toilette élégante a fixé l'attention de manière à les flatter.

(*Toulonnais.*)

La lettre que l'amiral Stopfort a écrite à M. Jurien, préfet maritime de Toulon est encore une nouvelle démonstration de l'accord des deux nations, et surtout du sens élevé et civilisateur que l'on doit attacher à cet accord. Nous la reproduisons comme une dernière réponse à ceux qui avaient même fait courir le bruit dans notre ville, que des marins anglais avaient été insultés et que les marins français ne paraissaient guère disposés à bien fêter les Anglais. M. Jurien l'a adressée de la manière suivante au corps de la marine :

Toulon, le 9 juillet 1838.

Monsieur,

M. l'amiral Stopfort n'a pa voulu quiter Toulon, sans exprimer la vive gratitude qu'il éprouve ainsi que les officiers de son escadre, pour le bon accueil qu'ils ont reçu pendant leur séjour.

« Il n'y a rien au-dessus, me dit-il, dans une lettre qu'il m'a adressée hier, des attentions dont nous avons été comblés en particulier comme en public.

« Je considère la magnifique fête qui nous a été donnée la nuit dernière, comme la manifestation des bonnes dispositions qui existent envers la nation britannique, qui sont si bien en harmonie avec le désir qu'éprouve mon gouvernement de les cultiver, pour maintenir la paix et le bonheur du monde. »

C'est avec satisfaction, que je me trouve auprès des différens corps de la marine, l'interprète de pareils sentimens, et je vous prie de vouloir bien les porter à la connaissance des officiers placés sous vous vos ordres.

Recevez, etc.

Signé Jurien.

NOUVELLES DIVERSES.

— La Cour des pairs, après cinq heures de délibérations à huis-clos, a prononcé à six heures et demie son arrêt qui déclare François-Armand Laity coupable d'attentat contre la surêté de l'état, condamne Laity à cinq ans d'emprisonnement, 10,000 fr. d'amende; ordonne qu'à l'expiration de sa peine, Laity demeure pendant toute sa vie sous la surveillance de la haute police, fixe à une année de délai de la contrainte pour le paiement des condamnations judiciaires.

Londres, 3 *juillet*. — Lisbonne, à la date du 26 juin, était tranquille. La reine était partie pour Crutar. Les derniers troubles avaient engagé les ministres à se concerter avec les chartistes pour empêcher, à l'aide de mesures plus énergiques, la répétition des scènes de désordre récentes.

Dans la séance de la chambre des lords du 2, lord Brougham a interpellé le ministre sur les projets de Mehemet-Ali de se rendre indépendant. Lord Melbourne a repondu. Il n'est arrivé aucune nouvelle directe sur cet objet; toutefois le bruit court que le Pacha a réellement le projet de se rendre indépendant.

DE L'INDÉPENDANCE DE MEHEMET-ALI.

Un fait d'une immense gravité vient de se produire en Orient, au dire de nos dernières correspondances. Mehemet-Ali a officiellement adressé aux représentans de la France et de l'Angleterre, une note par laquelle il demande à être affranchi du tribu et reconnu indépendant. Il espère que ces puissances, loin de s'opposer à ce désir, le seconderont auprès de la Porte, déclarant, du reste, que si cette indépendance lui est refusée en droit, il avisera aux moyens de la conquérir par la force. (*Sémaphore.*)

— Depuis trois jours, M. le baron de Barante, ambassadeur du roi des Français près la cour de Russie, est dans notre ville. Il doit s'embarquer aujourd'hui à bord du *Sésostris* pour se rendre en Grèce d'où le paquebot suivant le transportera à Constantinople. (*Idem.*)

— La cour de cassation vient de décider que les préfets ont le droit d'ordonner, pour l'élargissement des chemins vicinaux, l'empiétement sur les propriétés riveraines, sans expropriation ou indemnité préalable; et que le propriétaire lésé ne peut s'opposer à cet empiétement. Il n'a que le droit de se pourvoir afin de se faire indemniser s'il y a lieu.

— On écrit de Florence, 23 juin:

« Les fiançailles du comte de Saint-Leu avec Mlle Stiozzi n'auront pas lieu. Le contrat de mariage était déjà rédigé; tout était prêt, lorsque l'on a voulu imposer au comte la condition d'assurer une rente annuelle de 4,000 scudis à sa fiancée, dans le cas où elle ne voudrait pas résider avec lui. Le comte a aussitôt rejeté la plume qui lui avait été offerte pour la signature, et il s'est écrié: Comment on prévoit déjà le cas d'une séparation? A quoi bon, dès lors, songer à une alliance? Et il a rompu brusquement toutes les négociations matrimoniales. La famille Stiozzi, qui s'est compromise dans cette affaire, veut, dit-on, se rendre plus ridicule encore, en intentant au compte un procès pour obtenir une indemnité.

— Un amateur de chevaux et de grandes courses vient de proposer le pari suivant : Je paraîtrai lundi à l'opéra de Paris, mardi à l'opéra de Londres, mercredi à l'opéra de Bruxelles et je me mettrai à table jeudi à 6 heures précises au café de Paris.

Deux colonnes de noms et plusieurs milliers de louis figurent déjà pour et contre cette gageure.

— On a trouvé à Vienne un procédé pour la fabrication de bougies et de chandelles à mèches de paille ou de papier maché. Ces chandelles présentent l'avantage de ne fumer ni de couler; elles ne repandent point d'odeur, et bien qu'elles ne pèsent que 2 onces, elle brûlent pendant 10 heures.

COLONIE D'AFRIQUE.

Constantine, *le 18 juin*. — Depuis ma dernière lettre, la colonne mobile n'est plus sortie. Les troupes de la garnison sont occupées aux travaux de la route de Stora; leur état sanitaire est toujours excellent.

Les résultats obtenus par le général Négrier sont immenses; il a fallu, pour les obtenir, toute l'énergie de caractère dont il est doué est surtout le désir du bien général qui la domine. Mais nous commençons à craindre que les tracasseries qu'on lui suscite d'Alger ne le dégoûtent, et ne lui fassent prendre la détermination de quitter un poste où il a rendu des services si réels.

Les cheicks qui ont fait leur soumission nous restent fidèles; d'autres ont fait annoncer qu'ils allaient se mettre en relations de bonne amitié avec nous. Sans la présence de Ben-Aïssa fils à Constantine, nous aurions déjà des alliés au Sahel de Stora.

On ne saurait trop insister sur le besoin que nous éprouvons de voir cesser le provisoire qui nous étouffe, tout le monde en est dégoûté; les travaux ne se font pas avec goût; les soldats se rappellent le sort de ceux qu'ils avaient exécutés à Tlemcen et à la Tafna qui leur ont coûté autant de peine à détruire qu'ils en avaient eue à édifier. Les Arabes mettent aussi beaucoup plus de réserve dans leurs relations avec nous qu'ils ne feraient s'ils étaient certains que nous fussions ici pour toujours; ils craignent de se compromettre les uns vis-à-vis des autres. (*Toulonnais.*)

Alger, 7 *juillet*. — Ben-Arach est arrivé à Alger le 27 juin à la nuit. Dès que le bateau qui l'apportait a été en vue, les Maures et les Arabes se sont pressés sur les quais pour le saluer à son débarquement, lui baiser les pieds, les mains, les pans de ses vêtemens. — Un aide-de-camp de M. le gouverneur est allé le prendre au bateau et l'a conduit chez M. le maréchal. Ben-Arach est reparti le 5 de ce mois pour se rendre auprès d'Abdel-Kader son maître. Il est accompagné de M. de Salle, aide-de-camp du gouverneur, et porteur d'une carte sur la quelle sont tracées de nouvelles délibérations de frontières plus rationnelles que celles qui ont été imposées à l'Algérie par le général Bugeaud. L'on pense qu'Abdel-Kader fera cette nouvelle concession pour le maintien de la paix dont il paraît actuellement avoir besoin pour consolider sa puissance.

La mort de M. Gavandan n'est pas encore vengée. Ses assassins, parmi lesquels se trouvent trois marabouts, ont été, dit-on, arrêtés par les habitans et livrés à Abdel-Kader.

Deux Européens ont été assassinés dernièrement au bivouac des indigènes, entre Dely-Ibrahim et le fort de l'Empereur, par des Arabes armés de yatagans. Une charrette sans conducteur, et chargée de vin a été trouvée sur le bord du Massafran; des traces de sang font présumer que le charretier a été assassiné. C'est le premier meurtre commis du côté de Coleah..... Il prouvera aux colons qu'il ne faut jamais s'exposer à voyager sans escorte.

L'on pense que lorsque les Arabes auront terminé leurs récoltes il faudra redoubler de prudence, car tous ne pourront résister a leur envie de guerroyer et de butiner. Ils y ont déjà préludé en inquiétant les faucheurs dans la plaine vers les limites de notre territoire.

M. le maréchal se dispose à aller bientôt habiter une maison de plaisance à Mustapha. Il jouit toujours d'une bonne santé.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La position de don Carlos empire journellement; le bruit court que ses soldats ont massacré le général Guergué, et que profondément découragés par la prise de Penacerada, il disent hautement qu'ils vont se retirer dans leurs montagnes. Le féroce Osma, qui bloque Pampelune, tient à ne pas faire oublier qu'il a traîné la chaîne du galérien; dix de ses lanciers ont massacré, par passe-temps, un pauvre aveugle, blessé mortellement un enfant de douze ans et tué une femme. Osma a tué de sa main un garçon de douze ans qui cherchait à introduire un panier d'œuf dans Pampelune.

Le comte d'Espagne est arrivé le 23 juin à Berga.

La reine régente a passé en revue, le 30 juin, les deux bataillons que le général Pardinas va conduire en Aragon, pour commencer les opérations contre Cantavieja et Morella. Après la revue, ces troupes ont défilé devant LL. MM. aux cris de *Vive la reine! Victoire!*

Le sénat a approuvé le projet de loi sur la dîme, qui ne tardera pas à recevoir la sanction royale.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une publication digne de tout leur intérêt, et dont nous avons sous les yeux la première livraison.

L'*Histoire du peuple de Dieu*, du P. Berroyer, revue et corrigée, est un livre destiné désormais à prendre place dans toutes les bibliothèques. C'est l'histoire de la religion mise à la portee de toutes les intelligences, sans aucun des inconvénients que le *texte même de la Bible* peut avoir pour certains âges et pour certains esprits.

Un grand nombre d'excellentes gravures ajoute le plaisir des yeux au charme d'une lecture toujours attachante, et, ce qui ne gâte jamais rien, la modicité du prix, et le mode de publication qui donne la faculté de diviser la dépense en permettant l'achat aux plus modestes bourses.

(*Voir aux Annonces.*)

Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs, le *Cours général des Actions* que publie M. *Jacques Bresson*, et la maison qu'il a fondée pour l'achat et la vente des actions; les capacités financières et le caractère de loyauté de M. *Jacques Bresson*, sont trop connus pour que nous nous étendions d'avantage sur le mérite de ses ouvrages. (*Voir aux annonces.*)

VARIÉTÉS.

DE L'AVENIR DE L'INDUSTRIE.

Les arts industriels, dans leurs commencemens, ressemblent à l'enfance, qui, à peine débarrassée des langes et des lisières, essaie quelques pas timides et chancelans jusqu'à ce que, sentant sa force bien affermie, elle marche avec confiance et dans toute sa liberté. Ainsi nous ne sommes qu'au début des merveilles que doivent produire la vapeur et les chemins de fer, la nouvelle navigation, le gaz et les asphaltes; nous nous trouvons dans le premier étonnement de la puissance qui s'est révélée à notre époque, mais combi[illegible] ces procédés et de ces agens [illegible] plus encore, et ne se développent [illegible] comme des conséquences enchaînées les unes aux autres!

Les chemins de fer sont appelés à jouer un grand rôle dans l'ordre social. L'imagination peut déjà embrasser une partie des résultats que ce moyen si rapide de communication doit amener. Il semble que l'homme ait grandi de tout ce qu'il a conquis sur l'espace et le temps. L'habitant d'Orléans tressaille de joie en pensant que dans trois ans il se trouvera à quatre heures de distance de Paris. Quand nos vieilles grandes routes n'existeront plus, et que les chemins vicinaux eux-mêmes seront des chemins de fer, le mot lieue ne sera retenu que par les érudits; les heures et les minutes serviront seules à indiquer la longueur des voies de communications. On dira : Lyon est à douze heures de Paris, Bordeaux à quinze, Lille à huit, etc.

Paris sera une ville dont les faubourgs auront leur extrémité à Orléans, Chartres, Rouen, Amiens, Troyes et Auxerre; au-delà sera la banlieue. Comme les habitans de la vieille ville pourront en très peu de temps se transporter hors et loin des barrières, et aller prendre leurs repas à Saint-Germain, à Versailles, à Melun ou à Etampes; comme il serait contre la raison que l'on soumît à des visites d'une heure et plus des convois faisant 8 à 10 lieues en 60 minutes, on reportera les bureaux de l'octroi à 30 lieues de distance. Il n'y aura que ce moyen pour assurer la perception et prévenir l'incompatibilité des visites faites par les agens du fisc avec la célérité qu'exige cette manière de voyager. Il est à douter que les douanes elles-mêmes soient possibles.

Le transport par les chemins de fer, simplifié et rendu économique au moyen de procédés nouveaux, deviendra général d'ici à un demi-siècle, et recevra une foule d'applications secondaires. Qui pourra, en effet, souffrir la lenteur de nos diligences et de la poste elle-même, la coûteuse et indolente marche de nos rouliers, les ornières et les fondrières de nos chemins vicinaux? L'impulsion sera donnée de proche en proche, et le système aboutira à un vaste réseau qui, comme l'organisation artérielle, se composera de toute les grandes et petites ramifications par lesquelles communiquent entre elles toutes les parties de la France.

Il est une application secondaire qu'on doit s'étonner de n'avoir pas encore vu s'établir : c'est celle des chemins de fer temporaires et mobiles pour les exploitations et les grands travaux. Si vous traversez le jardin du Luxembourg, vous trouvez des allées dégradées et profondément sillonnées par les lourds charriots qui transportent les pierres de taille. Six forts chevaux peuvent à peine traîner leur énorme charge dans les ornières que les roues ont creusées. Ailleurs, vous trouvez dans des chantiers de construction des hommes attelés comme des forçats à des chars qu'ils font avancer péniblement sur un terrain inégal. Pourquoi n'aurait-on pas des rails et des wagons, pouvant se placer et se déplacer à volonté, et que l'on adapterait aux grands travaux de construction, aux carrières, aux mines, à certains transport dans l'intérieur des villes? C'est une industrie à créer et que le temps développera. Déjà on parle d'un nouveau système de chemins à un seul rail franchissant toutes les courbes et pouvant ainsi éviter les accidens de terrains qui obligent à des travaux ruineux.

Voici une application toute nouvelle et que les Etats-Unis, le pays des merveilles industrielles, viennent de nous révéler. On construit des villages qui se déplacent et qui voyagent sur les chemins de fer; de même qu'en Chine, des populations ont leurs maisons sur les fleuves et changent de station selon leur gré. Ces longues lignes de wagons qui glissent sur les chemin de fer ne ressemblent-elles pas déjà à des habitations alignées comme des rues mouvantes? On comprend que l'on ait trouvé le moyen de transporter ainsi des villages dans un pays de colonisation où les émigrans doivent se rendre sur place, en emportant tout ce qui leur est nécessaire.

Quand les voyages sur les chemins de fer seront d'une certaine étendue et dureront plusieurs jours, quand on traversera l'Europe dans tous les sens, et que l'on aura acquis une puissance d'impulsion capable de faire mouvoir les plus grandes masses, les transports seront une navigation par terre. Alors on construira des voitures spacieuses et combinées pour toutes les nécessités de la vie, et où les voyageurs, comme dans les bâtimens à vapeur, trouveront à s'alimenter et le repos pendant la nuit. Alors on ne connaîtra plus ces immondes et bruyants repaires que l'on appelle auberges, et où l'on perd un temps précieux sans presque prendre un peu de repos. Le transport lui-même servira d'hôtellerie, et l'on habitera des appartemens roulans.

Le moyen d'obtenir une grande force motrice par d'autres procédés que ceux actuellement en usage n'est peut-être pas si éloigné qu'on le croit. La découverte de Dewenpnt, qui consiste dans le galvanisme et le magnétisme employés comme agens, peut ouvrir une ère nouvelle. La grande consommation de combustible qu'exige le système par la vapeur menaçait dans l'avenir la consommation génerale et l'industrie elle-même. Les ressources houillères et forestières ont des limites, et nous ne sommes qu'au début de la navigation de terre et de mer par la mécanique. Mais voici un agent de la plus haute puissance, qui fonctionne par le moyen du magnétisme, dont la force est plus que décuplée au moyen de piles galvaniques. Le zinc et l'aimant vont-ils détrôner la vapeur? On le croit, puisque la pratique est venue confirmer la théorie et que de grands ateliers, en Angleterre, fonctionnent par ce nouveau procédé. Alors serait levé un des principaux obstacles de la navigation de long-cours; car la vapeur ne pouvant être obtenue que par le moyen d'un combustible coûteux, et qui occupe une grande place dans les vaisseaux, les nouveaux procédés étaient peu applicables à la navigation du commerce; tandis qu'ici des barres aimantées et quelques piles de zinc galvanisé suffiront comme moteurs.

L'industrie des asphaltes s'est développée avec une rapidité inouie. Aucune autre découverte n'a présenté de tels progrès en si peu de temps; mais ce moyen de dallage si économique comparativement au grès, à la pierre et au granit, n'a reçu encore que très peu d'applications. Il est destiné à s'étendre à beaucoup d'usages lorsque son prix sera moins élevé, qu'il ne dépendra plus des grandes spéculations de la bourse, et quand il sera sur la même ligne que le plâtre, la chaux et la brique. Ce ne sera plus seulement dans les villes qu'on fera les pavés et les trottoirs de cette manière; on en couvrira les grandes routes, on en bordera les rues de nos villages. Pourquoi continuerait-on à couvrir les édifices de ces toits pointus et escarpés d'un entretien si coûteux, et dont la surface et inaccessible à ceux qui demeurent dessous, puisqu'on possède une matière si propre à construire des terrasses? L'asphalte couvrira un jour les temples et les maisons, et peut-être, quand la civilisation aura marché, prendra-t-on le parti de faire les rues au sommet des édifices et comme leur dernier étage, ce qui procurerait la salubrité qu'on cherche en vain dans ces voies publiques encaissées entre deux rangs de murailles élevées servant d'égoût et de réservoir à tout ce qui sort des habitations. Ce sera la différence qui existe entre les plateaux et la vallée. Paris sera la ville de Sémiramis où les jardins s'élevaient dans les airs.

(*La suite au prochain numéro.*)

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ARRIVÉES.

Du 11 au 18 juillet 1838.

CERVIONE bateau St-*Antoine*, cap. Bergel.
CIVITAVECCHIA, balancelle St-*Joseph*, cap. Costugliola.
ALERIA, bombarde St-*Charles*, c. Strëtti.
MARSEILLE, Bateau à vapeur *Napoléon*, Lota.
TOULON, Bateau à vapeur le *Var*, cap. Valai.
PORTO-TORRE bœuf *Jésus et Marie*, cap. Boza.
BONIFACIO, mistick St-*Jean-Luc*, c. Canavaggia.
PORTO-TORRE, Leuth *Conception*, c. Laporta.
MARSEILLE, mistick *Conception*, cap. Santi.
AJACCIO, Goëlette d'Etat l'*Etoile*, cap. Denaus lieutenant de vaisseau.

DÉPARTS.

ALERIA, bœuf *St-Joseph*, cap. Bertocci.
LIVOURNE, mistick l'*Antoinette*, cap. Benedittini.
LIVOURNE, Bateau à vapeur *Napoléon*, cap Lota.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRAVAUX PUBLICS.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

AVIS.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Bastia, s'empresse de donner avis au public, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 7 juillet 1833, de l'ordonnance royale du 18 février 1834, et d'un arrêté de M. le préfet de la Corse en date du 11 juillet courant, une enquête sera ouverte le 16 de ce mois à l'hôtel de la sous-préfecture de Bastia, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'exécution des travaux d'ouverture d'une route départementale qui aura son origine à la rivière d'Ostriconi, sur la route royale de Calvi à Corte, sa direction par le Nebbio et aboutira à la route royale d'Ajaccio à Bastia, au-dessous de Biguglia.

Cette enquête sera close le soir du 14 août prochain. Une commission se réunira ensuite à cette sous-préfecture à l'effet d'examiner les déclarations consignées au registre de l'enquête. Elle entendra l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, ainsi que les personnes qu'elle croira utile de consulter, et donnera son avis motivé, tant sur l'utilité des travaux, que sur les questions qui pourraient-être posées par l'administration.

Les opérations de la dite commission commenceront le 16 août, et seront closes au plus tard le 14 septembre 1838.

Les personnes qui auraient des observations à faire, et des renseignemens à donner sur l'objet en question devront par conséquent, se présenter à cette sous-préfecture depuis le 16 juillet courant, jusqu'au 14 août prochain de 10 heures du matin, à 4 heures de relevée.

Les plans, mémoires, et avant projet indiquant la longueur, la largeur, et la direction de la route à faire, ainsi que la dépense qu'elle pourra occasionner se trouvent déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Bastia pour être communiquée au public.

Fait à Bastia le 13 juillet 1838.

Pour le sous préfet en congé,
Le membre du conseil général délégué,
B. RAFFAELLI.

FAILLITE.

Tous les créanciers de la faillite Castellini de Cervione sont prévenus que la vérification des créances a commencé le 7 de ce mois, qu'elle sera close le 21, que l'affirmation de ces mêmes créances est fixée pour le 28, et que la convocation des créanciers dont les créances seront vérifiées et affirmées, pour la reddition des comptes des syndics provisoires aura lieu le 31 de ce même mois en chambre du conseil du tribunal de commerce de Bastia, deux heures de relevée. En conséquence tous les dits créanciers sont invités à s'y trouver en personne, ou par procureurs fondés en due forme, s'ils ne veulent encourir la pénale prononcée par l'article 513 du code de commerce.

Bastia le 9 juillet 1838.

Le greffier du dit tribunal,
Signé : A. D. MARIOTTI.

AVIS.

Una giumenta si è smarrita nel commune di Sta Maria di Lota vicino a Bastia. Qualunque la trovasse ne darà avviso al sig. Luciani, Domenico, di detto comune, e sarà ricompensato. La detta giumenta è alta 4 palmi e mezzo, di belle forme, pelame rossino, chioma e coda nera, capo piccolo le unghie dei piedi larghe.

30 CENTIMES
la livraison,
composée de
32 pages gr in 8o
papier superfin satiné,
avec
GRAVURES dans le texte
et une GRAVURE
sur acier,
TIRÉE A PART.
Il paraît au moins
UNE livraison
tous les SAMEDIS.
Pour les recevoir
FRANC DE PORT par la
poste,
il faut ajouter
15 c. par livraison.

HISTOIRE
DU
PEUPLE DE DIEU
DEPUIS LA CRÉATION DU MONDE JUSQU'A L'AN 70 DE J.-C.
Par le P. Berruyer,
Revue, corrigée et accompagnée de notes historiques et critiques
par une réunion d'Ecclésiastiques,

L'ouvrage entier
ne
dépassera pas
100
livraisons;
les éditeurs en
prennent l'engagement.
Il
formera
cinq à six
volumes.

Sous la direction de M. l'abbé CLAIRE, *professeur d'hébreu à la Sorbonne.*

NOUVELLE ET MAGNIFIQUE ÉDITION, enrichie de plus de 400 Gravures dans le texte, de Cartes géographiques et de 100 Gravures sur acier, tirées *séparément*.

Les souscriptions doivent être faites au moins pour *vingt* livraisons

On souscrit à Paris, chez C. DESMÉ ET Ce, *éditeurs, rue du Dragon*, 30; *et* DELLOYE, *place de la Bourse*, 13; *à Bastia au* BUREAU *du* JOURNAL, *et chez MM.* FABIANI *frères, libraires.*

COURS GÉNÉRAL
DES ACTIONS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.
Publié par : **JACQUES BRESSON**,
Membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de l'Histoire financière de France et du livre des fonds publics (7e édition), de plusieurs autres ouvrages sur les finances, etc. etc.

QUATRIÈME ANNÉE DE LA FONDATION.

Ce cours paraît les 15 et 30 de chaque mois, il est rédigé à l'instar du *Cours of The Exchange* de Londres; il sert de base pour les négociations d'actions, dont il indique le véritable prix. — Bureau rue Notre-Dame-des-Victoires, no 16, à Paris. — On s'abonne du 1er de chaque mois.

La Maison JACQUES BRESSON, *se charge par commission, de l'Achat et de la Vente, ainsi que du Recouvrement des intérêts et dividendes de toutes les actions, elle fournit des renseignemens sur toutes les sociétés par actions, soit anonyme, soit en commandite.*

MERCREDI 25 JUILLET 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-corresp. de LEPELLETIER BOURGOIN et Ce, Place de la Bourse No 5.
P. DESTRILHES et Ce rue Gaillon No 13
PIONERRE DE LA BOULLOY rue S.t Honoré No 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.

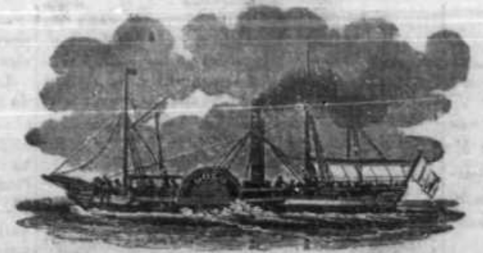

CINQUIÈME ANNEE, No 193.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
POUR UN AN . . . . 16fr.
POUR SIX MOIS . . . 8
POUR TROIS MOIS . . . 4
POUR LE CONTINENT . . 20
POUR L'ÉTRANGER . . . 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.
CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS.

L'Insulaire Français

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
BASTIA

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

BASTIA.

Par jugement du tribunal correctionnel de Bastia en date du 23 juillet 1838, six individus de la commune de Farinole : François-Marie Poggi dit Malignono, Paul-François son frère, Ange-Toussaint Merisi, Jean Poggi, Dominique Antonetti et Pierre François Damiani, ont été condamnés à cinq ans de prison et aux frais comme coupables du délit de destruction d'arbres fruitiers au préjudice du Sieur Joseph-Antoine Poggi et d'incendie des bancs de l'église succursale de Farinole.

Le tribunal s'est reservé de statuer sur l'incendie et les dommages-intérêts réclamés par la partie civile, après l'expertise par lui ordonnée.

M. Berlié, sous-Intendant militaire de 1re classe, nommé à la résidence de Bastia, vient d'arriver en cette ville sur le bateau à vapeur le *Golo*.

Par ordonnance royale, en date du 9 de ce mois, M. Chauchard, Gustave-Joseph-Victor-Édouard, payeur de 4e classe à Rhodez, a été nommé payeur du département de la Corse, 3e classe, en remplacement de M. Pozzo-di-Borgo, décédé.

Sur la demande de M. le préfet, M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, par décision du 29 du mois dernier, a accordé un secours de trois cents francs à deux personnes qui ont été victimes d'évènement malheureux.

M. Pugliesi, Pierre, d'Ajaccio, vient d'être nommé surnuméraire de l'enregistrement au bureau de Bastia.

M. Dufilhol, recteur de l'académie d'Ajaccio, a reçu de M. le ministre de l'instruction publique la lettre suivante :

Paris, 12 juillet 1838.

« Monsieur le recteur, j'ai décidé, d'après les observations contenues dans votre rapport des 21 avril et 9 juin derniers qu'il y a lieu de faire, jusqu'à nouvel ordre, une exception, pour le département de la Corse, à l'arrêté portant que des autorisations provisoires d'exercer ne seront plus accordées, désormais, aux instituteurs.

Vous pourrez, en conséquence, délivrer des autorisations de ce genre, ou les retirer, suivant que l'intérêt de l'instruction primaire le réclamera. Je m'en rapporte, sur ce point, à votre sollicitude vigilante et eclairée pour le bien du service. »

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique
grand maître de l'université,
Signé : SALVANDY.

COLLÉGE DE BASTIA.

DISTRIBUTION DES PRIX,
Pour l'année scolaire 1837-38.

Présidée par M. le Préfet de la Corse, la distribution des prix a eu lieu dans l'église des Jésuites, le 19 du courant.

M. le baron Desmichel, M. le maréchal de camp Berthier, M. l'intendant militaire, M. le colonel du 20e, M. le sous-préfet, M. le curé Lusinchi et beaucoup d'autres fonctionnaires civils et militaires, ainsi qu'un nombreux concours de personnes distinguées parmi lesquelles ont remarquait une vingtaine de dames, ont encouragé de leur présence cette belle cérémonie.

M. le principal du collége a ouvert la séance par un discours, sur la nécessité et les avantages du travail. M. le préfet par une brillante improvisation a répondu à ce discours. En donnant cinq médailles d'argent aux jeunes lauréats qui se sont le plus distingués, il a annoncé qu'il fesait avec eux un contrat synallagmatique, partout et toujours, a-t-il dit, sa protection serait acquise à ceux d'entr'eux qui lui présenterait l'une de ces médailles d'honneur.

Voici les noms des élèves qui ont été couronnés :

Médailles données par M. le Préfet aux élèves qui ont remporté les prix d'excellence.

MM.	Jullien (Auguste) pour la Philosophie.
	Raffalli (César) pour la Rhétorique.
	Malaspina (J.-B.) pour les Mathématiques.
	Romanacce (Auguste) pour la seconde.
	Montera (Hyacinthe) pour la troisième.

PHILOSOPHIE.

Dissertation française.

1r Prix.	Jullien (Auguste) de Paris.
2e Prix.	Pomonti (Étienne) de Bastia

Dissertation latine.

1r Prix.	Raffalli (César) déjà nommé.
2e Prix.	Orsini (Paul) de Bastia.

PHYSIQUE et CHIMIE.

Prix.	Portafax (Jacques) de Bastia.
Acc.	Orsini (Paul) déjà nommé.

MATHÉMATIQUES.

Géomètrie.

Prix.	Malaspina (J.-B.) de Bastia.
Acc.	Orsini (Paul) déjà nommé.

Algèbre.

Prix.	Malaspina (J.-B.) déjà nommé.
Acc.	Orsini (Paul) déjà nommé.

ARITHMÉTIQUE.

Prix.	Malaspina (J.-B.) déjà nommé.
Acc.	Montera (Hyacinthe) de Bastia.

RHÉTORIQUE.

Discours français.

Prix.	Jullien (Auguste) déjà nommé.
Acc.	Raffalli (César) déjà nommé.

Discours latins.

Prix.	Jullien (Auguste) déjà nommé.
Acc.	Raffalli (César) déjà nommé.

Version latine.

Prix.	Jullien (Auguste) déjà nommé.
Acc.	Raffalli (César) déja nommé.

Version grecque.

Prix.	Raffalli (César) déjà nommé.
Acc.	Jullien (Auguste) déjà nommé.

Vers latins.

Prix.	Jullien (Auguste) déjà nommé.
Acc.	Raffalli (César) déjà nommé.

Histoire de France.

Prix.	Raffalli (César) déjà nommé.
Acc.	Bertora (Antoine) de Bastia.

SECONDE.

Excellence.

Prix.	Romanacce (Auguste) d'Oletta.
Acc.	Portafax (Jacques) de Bastia.

Thême latin.

Prix.	Portafax (Jacques) déjà nommé.
Acc.	Mariotti (Joseph) de Lucciana.

Version latine.

Prix.	Romanacce (Auguste) déjà nommé.
Acc.	Campana (Charles) de Bastia.

Vers latins.

1r Prix.	Malaspina (J.-B.) déjà nommé.
2e Prix.	Biadelli (Philippe) de Bastia.

Version grecque.

Prix.	Campana (Charles) déjà nommé.
Acc.	Portafax (Jacques) déjà nommé.

Narration française.

Prix.	Romanacce (Auguste) déjà nommé.
Acc.	Portafax (Jacques) déjà nommé.

Histoire et Géographie.

Prix.	Mariotti (Joseph) déjà nommé.

Arc. Romanacce (Auguste) déjà nommé.

(*La suite au prochain numéro.*)

Les assises du 3e trimestre de 1838, s'ouvriront à Bastia le 16 août prochain, sous la présidence de M. Marcilese, nommé en remplacement de M. Casabianca empêché; sont nommés pour l'assister en qualité d'assesseurs MM. Juchereau de St-Denis, conseiller, Pierangeli, conseiller auditeur.

Voici les noms des Jurés sortis de l'urne, pour faire le service de la session du 3e trimestre.

MM. Vannucci, Ange, médecin à Corte.
Canavaggia, Joseph, capite rentraité à Bastia.
Gentile, Vincent, propriétaire, Calcatoggio.
Castellani, Cristophe, maire, à Sta-Reparata.
Pietri, A. F. de feu Pierre pror Sartène.
Franzini, Philippe, M. propriétaire, à Lama.
Peraldi, Marc-Aurèle, notaire, à Olivese.
Ferrandi, P. J. propriétaire, à Cervione.
Orsattoni, cape en retraite, à Giocatojo.
Grimaldi, Ante-Louis, médecin, à Calacuccia.
Bonfante, Benoît, propriétaire, à Ajaccio.
Buttafoco, Ante, officier de marine, à Bastia.
Luiggi, Pie, propriétaire, à Ville.
Vincentelli, François, propriétaire, Castifao.
Suzzarini, Ante-Pierre, médecin, à Loreto.
Santolini, J., chef de bataillon, Cervione.
Benigni, Ante, commerçant, à Bastia.
Dominici, Dominique, mercier, à Bastia.
Ortoli, Ante-Vincent, propriétaire, à Sartène.
Vico, Dominique, conseiller de préfre Ajaccio.
Pompei, P. P. propriétaire, à Porta.
Pianelli, Joseph-Marie, prope à Olmeto.
Porri, Dominique, cape retraité, à Ajaccio.
Quercioli, J. Louis, notaire, à Belgodere.
Giordani, Don-Jules, proe St-Jean de Moriani.
Bonaccorsi, Jh-Marie, maire et proe Calenzana.
Vincenti, Ante, propriétaire, à Algajola.
Guasco, Vincent, notaire, à Bastia.
Salvini, Grégoire, négociant, à Ile-Rousse.
D'Angelis, P. propriétaire, à Nonza.
Recco, Mathieu, propriétaire, à Ajaccio.
Marcaggi, Jérôme, notaire, à Bocognano.
Orsatelli, P. M. officier retraité, à Bastia.
Giuliani, J. J. en retraite, à Bastia.
Lota, François, négociant, à Bastia.
Pierangeli, Vincent, docteur, à Bastia.

Jurés Supplémentaires.

Lota, A. H. maire de Bastia.
Pierangeli, César, avocat à Bastia.
Pierangeli, A. L. propriétaire, et négt, Bastia.
Mari, Dominique, avocat, Bastia.

NÉCROLOGIE.

Une longue maladie vient d'enlever M. Mathieu Pietri à sa famille et à ses nombreux amis. Il est décédé le 8 de ce mois à Centuri où il était né le 12 octobre 1761.

Juge de Paix du canton de Rogliano, M. Pietri a su pendant l'excercice de ses fonctions se concilier l'estime et l'affection de ses concitoyens, aussi le jour de ses funérailles a été un jour de deuil pour tout le canton et pour les cantons environnans.

Le talent, l'âge et une longue expérience joints à un amour sincère de la justice donnaient à M. Pietri le plus grand ascendant; il était le juge pacificateur non seulement de tout son canton mais bien de tout le Cap-Corse. Peu de contestations échappaient à son arbitrage. C'est que personne ne connaissait mieux que lui les habitudes des habitans paisibles de ces contrées où il était né et où il avait toutes ses affections.

Bien jeune encore et à peine ayant achevé ses études sur le continent, M. Pietri fut appelé à des emplois publics. Les habitans des arrondissemens de Vico, Calvi et Bastia, où il a exercé tour à-tour les fonctions de juge de 1re instance, ont su apprécier le caractère d'un homme de bien, philantrope éclairé et magistrat intègre. Il cessa ses fonctions lors de la grande catastrophe de l'empire. Fidèle à ses sympathies politiques il attendit que la restauration s'engloutît dans l'abîme qu'elle se creusait elle-même chaque jour. La révolution de juillet tira M. Pietri de sa longue retraite : il accepta avec plaisir les modestes fonctions de juge de paix qui convenaient aux habitudes de son âge et dans lesquelles il voyait un moyen de rendre encore quelques services à ses compatriotes en consacrant les dernières années de sa vie au bien de son pays. C'était la seule ambition qui restait à ce digne vieillard, et il a prouvé qu'elle était en lui sincère et ardente. Cette foule qui absorbée dans un profond silence entourait son cercueil, les larmes qui échappaient aux yeux des assistants lorsqu'on prononçait sur sa dépouille mortelle l'adieu du croyant, deux mots d'inscription dictés par l'inspiration du moment (1) tout attestait que l'homme de bien emportait dans la tombe les bénédictions et les regrêts de tous.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 13.

CLOTURE DE LA SESSION DE 1837.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté. Une trentaine de membres à peu près sont présents.

MM. Molé, Rosamel, Bernard et Barthe sont au banc des ministres.

M. le président donne lecture de l'ordonnance de clôture, qui a été également lue à la chambre des députés.

MM. les Pairs se séparent à deux heures et un quart.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 13.

A deux heures la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

On compte une centaine de membres présents: MM. Salvandy, Martin et Lacave-Laplange, en habit de ministre sont à leur banc.

M. de Montalivet entre dans la salle et monte à la tribune pour lire l'ordonnance suivante :

« La session de 1838 de la chambre des Pairs « et de la chambre des Députés est close.

« Fait au palais des Tuileries, le 12 juillet « 1838. »

M. le Président. La chambre se sépare.

La séance est levée aux cris de : Vive le Roi.

NOUVELLES DIVERSES.

— **Le prince de Joinville est arrivé le 17 courant, à trois heures, à la résidence royale de Neuilly, avec le capitaine de vaisseau Hénoux, un secrétaire et le reste de sa suite.** Le jeune prince s'était arrêté à Saint-Germain-en-Laye pour prendre quelques heures de repos dans un appartement qu'on lui avait préparé à l'hôtel d'Angleterre.

— Une ordonnance du 15 juillet insérée au *Moniteur* du 17 courant, convoque les conseils d'arrondissement et les conseils généraux.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 4 août prochain, pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de dix jours.

La session des conseils-généraux, pour la présente année, s'ouvrira le lundi 20 août, et sera close le 3 septembre, dans tous les départemens du royaume, à l'exception de celui de la Seine. La session du conseil-général de la Seine aura lieu du 15 au 29 octobre.

La seconde partie de la session des conseils d'arrondissements commencera le 12 septembre et se terminera le 16 du même mois, excepté dans le département de la Seine, où elle aura lieu du 3 au 7 novembre.

— Le *Moniteur* du 18 courant, publie la loi portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1839.

La loi portant fixation du budget des recettes de l'exercice 1839.

— Par ordonnance du Roi, en date de Neuilly, 16 juillet, M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics et du commerce, est chargé de l'intérim du ministère des finances.

— Des bâtimens arrivés à Gènes de la côte de Barbarie annoncent l'arrivée dans ces parages de quatre vaisseaux français, de deux vaisseaux anglais et de quatre vaisseaux de ligne turcs sans compter les autres navires qui sont mouillés à Bizeste.

Un bateau à vapeur venant de la Grèce a rapporté que 15 à 20 voiles de la flotte turque étaient sorties des Dardanelles et avaient jeté l'ancre près de l'île de Tenedos, on ajoutait que 20 vaisseaux de ligne égyptiens et deux frégates se trouvaient en vue de la Canée, île de Candie.

— S. A. R. l'archiduc Frédéric est attendu à chaque instant à Toulon, des ordres ont été donnés pour faire à ce prince la réception la plus brillante. M. le préfet maritime devra accompagner le prince partout où il voudra aller. Le séjour de l'archiduc dans notre ville sera d'à peu-près 8 jours. (*Toulonnais.*)

— Les élèves du collége Louis le-grand au nombre de 600, ont été admis, par le roi, a visiter le musée historique de Versailles. S. M. a bien voulu paraître au milieu de ces jeunes gens, et parcourir ensemble, toute la serie des galeries historiques jusqu'à la salle de spectacle que les élèves avaient exprimés le désir de visiter, et où le roi s'est arrêté un instant. Les élèves sont entrés avec S. M. et ont précipitamment rempli les trois rangs de loges; les plus jeunes s'étaient assis au parterre. Le Roi s'étant alors levé :

« Jeunes élèves, a dit S. M., je suis faché de « n'avoir pas un spectacle à vous offrir : j'aurais « été heureux d'ajouter ce plaisir à votre jour de « congé. Mais je me félicite du moins d'avoir pu « vous procurer l'occasion de visiter ces merveil- « les de notre histoire, et de consulter tous ces « grands et glorieux souvenirs qui sont l'objet « de votre patriotique respect et de vos constan- « tes études. J'aime à vous voir ainsi réunis dans « ce palais, et je profite de ce que je suis en ce « moment au milieu de vous tous, pour vous re- « mercier de tout mon cœur de l'excellent ac- « cueil que vous avez fait à moi et à mon fils. » Le roi s'est alors retiré accompagné des plus bruyantes acclamations, et visiblement ému de ces témoignages d'affection aussi sincère que candide.

On dit que tous les colléges royaux de Paris, seront admis à jouir de la faveur, un des jours de la semaine que S. M. s'est réservés, et que déjà quatre-vingt cinq voitures de l'entreprise des *Urbaines* ont été retenus pour transporter au musée de Versailles les élèves du college Henri IV.

— D'après les nouvelles apportées par un courrier de la côte de Circassie, le 2 juin, deux nouvelles batailles ont été livrées entre les Russes et les Circassiens. Dans la dernière, les Russes paraîtraient avoir été complètement battus; outre un grand nombre de prisonniers, de morts et de blessés, ils auraient laissé sur le champ de bataille trois pièces de canon et un de leurs généraux. (*Morning-Hérald.*)

— A l'occasion du couronnement de la reine d'Angleterre, il a été expédié de Honfleur seulement, pour suffire à la consommation des concours d'étrangers pour cette cérémonie, plus de 600,000 œufs. (*Nouvelliste.*)

— Le *Moniteur* du 14, juillet, contient une longue circulaire de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, adressée aux préfets des départemens pour leur recommander l'exécution des dispositions du code d'instruction criminelle sur le régime et la police des prisons.

M. le ministre se plaint des maires et des commissions de surveillance, dont l'action est presque partout inaperçue. Il faut que la prison soit visitée chaque jour par l'un des membres de la commission; que ces commissions soient instituées partout où elles n'existent pas déjà, et que leur zèle soit sans cesse ranimé, excité ou entretenu par les préfets. M. le ministre appelle l'attention de ces fonctionnaires sur l'amélioration morale des détenus, et leur recommande surtout de veiller à ce que la condition des prisonniers ne soit rendue préférable à celle des travailleurs libres et honnêtes qui n'ont pas violé la loi.

— Le steamer anglais le *Great-Western* vient d'accomplir le voyage le plus prompt et le plus extraordinaire qui ait jamais été fait entre l'Europe et les États-Unis.

Ce paquebot à vapeur, parti de New-York, où il est arrivé en 14 jours et demi, vient de rentrer à Bristol en 12 jours et 21 heures. En sorte que dans l'espace de 27 jours le *Great-Western* se trouve avoir fait les deux traversées de son voyage.

Le *Great-Western*, à son départ de New-York, le 25 juin au soir, avait à bord 91 passagers qu'il a mis à terre à Bristol le 8 juillet dernier.

Les paquebots à voiles entre l'Europe et l'Amérique semblent, du reste, vouloir lutter de vitesse avec leurs redoutables antagonistes les paquebots à vapeur. Le paquebot à voiles parti de New-York le 20 juin pour Londres, vient d'arriver à Portsmouht en dix-sept jours de traversée.

Différend entre le Sultan Mahmoud et le Pacha d'Egypte.

CONSTANTINOPLE, 20 juin. — Les nouvelles qui sont parvenues d'Alexandrie ont occasionné une grande activité dans cette capitale. Aussitôt après l'arrivée des dépêches, on convoqua un conseil extraordinaire, et il y fut résolu de déclarer la guerre à Méhémet-Ali. On assure qu'il a proclamé son indépendance. Mais les ministres étrangers sont parvenus à faire suspendre les ordres qui avaient été donnés par la Porte de commencer les hostilités. Plusieurs courriers sont partis aussitôt dans toutes les directions, par terre et par mer, et l'on croit que bientôt les flottes françaises et anglaises feront le blocus des côtes d'Egypte pour forcer le Pacha à revenir sur ses déclarations d'indépendance.

Des lettres reçues d'Alexandrie par Livourne, apprennent que le vice-roi, après s'être déclaré indépendant, a envoyé un mémoire à la Porte-Ottomane, dans lequel il expose que cette démarche lui a été dictée par la plus impérieuse nécessité, et prétend que c'était l'unique moyen de mettre un terme aux intrigues qui, dans ces derniers temps, ont causé tant de malheurs en Syrie. Toutefois il a proposé au Divan de payer le tribut. On est curieux de voir comment cette déclaration sera accueillie par la Porte-Ottomane et par les puissances européennes. On prétend que le docteur Bowring, connu par son radicalisme et ses nombreux voyages, a excité le Pacha à se déclarer indépendant.

(*Gazette d'Augsbourg*, 12 juillet.)

— Les nouvelles que nous recevons de Beaucaire font espérer que la foire aura de très-heureux résultats. Presque tous les magasins sont déjà ouverts; il y a abondance de marchandises, affluence d'étrangers et les affaires ont commencé leur cours.

Les même nouvelles de Beaucaire nous apprennent que le 8 juillet, dans la soirée, alors que le bateau à vapeur la *Fleche* était à peine amarré, un enfant de six ans jouant sur les bords du quai tomba dans le Rhône. Il y eut infailliblement trouvé la mort, sans le dévouement du nommé Coubert portefaix de cette ville. Ce brave homme, abandonnant le tonneau de bière qu'il débarquait en ce moment, plongea sans hésiter, tout habillé, se dirigea vers l'enfant qui se débattait au milieu du courant, et reparut bientôt aux acclamations d'un immense concours de spectateurs qui garnissaient le port. L'habile et courageux nageur aurait peut-être péri lui-même, forcé de descendre plus de 200 mètres au milieu des tourbillons qui avoisinent l'entrée de l'écluse du canal, si on ne lui eut promptement donné des secours.

Plusieurs des spectateurs formèrent la chaîne et un d'eux lui présenta son pied à saisir. Coubert s'approche, manque l'aide qu'on lui offre et disparaît sous l'eau sans abandonner l'enfant; bientôt il reparaît encore, et plus heureux cette fois, il a le bonheur de se trouver enfin sur le port avec son précieux fardeau. Ce qui a transporté surtout d'admiration la foule présente à ce magnifique dévoûment, c'est le refus qu'a fait Coubert des offres d'argent qui lui ont été faites immédiatement par le maire de Beaucaire, M. Tavernel. (*Courrier du Gard*).

— Cette nuit, à trois heures du matin, le feu s'est déclaré au théâtre du vaudeville. Malgré la promptitude des secours, il a été impossible de sauver la salle. A l'heure qu'il est on s'est rendu maître de l'incendie; mais il ne reste que les quatre murailles de la salle, et elles sont tellement calcinées que l'on craint qu'elles ne s'écroulent d'un moment à l'autre. (*Nouvelliste.*)

COLONIE D'AFRIQUE.

ORAN, le 10 juillet. — (*Correspondance particulière du* SÉMAPHORE.) — Le général Rapatel, dont la santé est encore bien chancelante, s'est embarqué sur le bateau à vapeur l'*Acheron*, pour se rendre en France, par Alger. Mustapha, chef des Douairs et des Smélas, a aussi pris passage sur ce bâtiment. Il va déposer comme témoin dans l'affaire du général Brossard. Il est à désirer que cet arabe, qui a donné tant de preuves de bravoure et d'intelligence de la guerre de ce pays, soit bien accueilli en France, afin d'effacer de son esprit ce qu'a eu de pénible pour lui la réception que l'on a faite à Ben-Aratch; il serait impolitique de mieux traiter des amis douteux que de fideles alliés.

Abd-el Kader a été battu par les tribus du désert; il a perdu 200 hommes et s'est retiré à Tekedempt, où probablement il va réunir de nouvelles troupes pour réparer cet échec.

M. le sous-intendant militaire Berlier, qui est parti par le dernier courrier, a été vivement regreté; il avait su se concilier l'estime de tous : militaires ou civils.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 12 juillet.

Espartero est avec le gros de ses forces dans les environs de Logrono. Marotti, de son côté, occupe le rayon d'Estella. On parle de quelques escaramouches dans la province de Santander, entre Castaneda et Castor.

— Le prétendant paraît vouloir prolonger son séjour à Eolorio. Cette position lui semble la plus convenable pour sa sureté personnelle, sur laquelle on a déjà prétendu qu'il avait des doutes sérieux. (*Phare de Bayonne*).

— Il arrive chaque jour sur la frontière des déserteurs de l'armée du prétendant. Ce sont ou des soldats qui viennent joindre le partisan Munagori, ou des officiers étrangers dégoûtés du service qui regagnent leurs foyers. (*Idem*).

BANQUET DE GUILDHALL.

Les détails que le *Morning Chronicle* publie sur le banquet de Guildhall sont trop intéressants pour que nous ne nous empressions pas de les mettre sous les yeux de nos lecteurs. Ce banquet a été d'une magnificence vraiment orientale et digne de toutes les fêtes offertes jusqu'ici au maréchal Soult. A ces splendides démonstrations de l'hospitalité anglaise se sont mêlées de généreuses et d'intelligentes espérances. Le discours de lord Wellington et la reponse du marechal Soult n'ont pas été seulement un échange de courtoisies gracieuses, mais l'expression de ce système que nous désirerions si ardemment voir triompher. Le *tonnerre d'applaudissements* comme dit le *Morning Chronicle*, qui a éclaté au mot d'*alliance perpetuelle*, entre la France et l'Angleterre, montre à quel point ce système, le seul qui convienne aux intérêts de ces deux nations, est déjà populaire parmi elles. C'est au maréchal Soult à le faire comprendre à son gouvernement. Plus près des faits, par conséquent devant mieux voir tout ce qu'ils contiennent, l'envoyé extraordinaire de France rapportera de son voyage en Angleterre une opinion qui devra être d'un poids immense dans les projets et les discussions de notre politique extérieure.

« C'est hier qu'a eu lieu le grand banquet offert par la Cité de Londres aux illustres étrangers venus pour assister au couronnemen de la reine. Les préparatifs faits à Guildhall pour leur réception étaient à peu près les mêmes que ceux qui avaient eu lieu pour la réception de S. M. lors de sa visite à la Cité. On avait laissé dans la grande salle le trône surmonté de son dais cramoisi, ainsi que le vaste buffet tout chargé de la plus riche et de la plus élégante vaisselle d'or massif. On remarquait à droite du trône les armes de Naples, de Russie, des Pays-Bas de Prusse, de Sardaigne, de Portugal, de Turquie, de Wurtemberg, de Saxe, du Brésil et de la Grèce; et à gauche, les armes de Belgique, d'Autriche, d'Espagne, de Hanovre, de Suède, de France, de Danemarck, de Bavière, d'Amérique, du Méxique et Saint-Georges.

» **Le duc de Dalmatie a été reçu de la manière la plus empressée, et les témoignages d'enthousiasme ont été presque aussi vifs pour lui que ceux qui ont été prodigués au duc Wellington. L'arrivée de quelques autres personnages distingués, entre autres du duc de Sussex, du duc de Némours et de lord Melbourne, a été aussi accueillie par de grands applaudissemens. Lorsqu'on a annoncé M. O'Connell, quelques applaudissements se sont fait entendre; mais ils ont été aussitôt étouffés par les cris : A l'ordre! Fi! (*shame*).**

« A sept heures moins un quart, le lord-maire est entré dans la salle, suivie des principaux convives; et, après les grâces dites, les six cents invités se sont mis à table. Le coup d'œil était de la plus prodigieuse magnificence : tout le monde était en grand costume, même les évêques et les juges.

» Pendant tout le cours du dîner, la vaste salle du Guildhall n'était éclairée que par deux immenses candélabres; le jour commençait à baisser et la noble assemblée commençait à s'étonner de l'obscurité dont elle semblait menacée. A l'instant où l'on a bu à la santé de la reine et joué le *God save the queen*, un torrent de lumière a inondé la salle comme par enchantement; les fenêtres gothiques du fond de la salle, toutes les corniches, tous les compartimens d'un bout à l'autre étaient resplendissants de lumières. L'effet produit par ce chef-d'œuvre d'illumination au gaz a été électrique. On a allumé ainsi en une seconde 14,120 becs de gaz, équivalent à 45,000 bougies.

« A huit heures et demie, on a dit les grâces; alors le crieur de la Cité, selon la bonne vieille coutume, a annoncé que le lord-maire *buvait une cordiale bien-venue dans une coupe d'amitié* (*in a loving cup*) à tous ses royaux et distingués hôtes, qui furent tous nommés par classes, selon leurs titres et leurs rangs. Ce *cri* a été accueilli par de vifs applaudissemens, et la coupe a passé de main en main et goûté par tous avec toutes les bonnes vieilles formalités chevaleresques.

« Le lord-maire a porté alors la première santé à S. M. la reine Victoria, qui a été accueillie avec le plus vif enthousiasme, et la musique des gardes a exécuté l'hymne national.

« La santé de S. A. R. le duc de Sussex ayant ensuite été portée, le duc a remercié l'assemblée par une allocution dans laquelle il a félicité les citoyens de Londres d'avoir saisi l'occasion qui s'était présentée à eux de recevoir dans Guildhall les personnages les plus distingués de l'Europe, et de la manière dont ils leurs faisaient les honneurs de cette fête S. A. R. a rappelé à cette occasion le banquet que la Cité de Londres offrit, en 1814, aux souverains étrangers, après une guerre acharnée et destructive; époque mémorable, qui ouvrit une ère de paix et de bonheur dans le monde.

---

(1) Usò giustizia in terra, giustizia al ciel lo guida.

« Du plus profond de mon cœur, je m'unis à la réception offerte aujourd'hui aux illustres représentants de ces potentats, parce que je sais que la paix et le bon accord sont encore le but de leurs désirs. Depuis vingt-quatre ans, nous voyons durer cet état de paix, et par conséquent de bonheur et de prospérité! Puisse-t-il continuer encore pendant de longues années! Je vois autour de moi tant d'hommes d'état distingués de toutes les parties de l'Europe, qu'il est bien possible que tous ne soient pas d'accord avec moi ou même entre eux sur plusieurs questions; mais tous, j'en réponds, se réunissent pour rendre hommage et respect à la femme distinguée qui tient le sceptre de ce royaume.

« Les illustres étrangers qui sont ici, et je m'en félicite pour l'Angleterre, ont eu pendant leur court séjour ici de nombreuses occasions de voir que le peuple de ce pays-ci avait l'amour du souverain et de la liberté dans le cœur; ils ont vu comment ici marchent les choses. En Angleterre, tout le monde rend, à qui de droit, hommage, respect honneur avec empressement. Tout le monde est sujet, je suis sujet comme un autre, et prêt à toute heure à faire un acte d'obéissance à mon souverain, parce que je sais qu'en agissant ainsi, moi et tous mes compatriotes nous assurons notre indépendance et notre honneur.

« Sous la protection d'un bon gouvernement, tout individu, grand ou petit, doit pousser à la roue, quand l'occasion se présente, et aider en toutes choses le pouvoir exécutif, C'est ainsi que nous nous montrerons dignes de la liberté, et que nous nous ferons respecter par toutes les nations.

« Le LORD-MAIRE a ensuité porté un toast aux souverains et aux états dont les représentants ont bien voulu honorer de leur présence la fête de ce jour. (On a bu trois fois trois.)

« Le PRINCE ESTERHAZY a répondu au nom de tous les ambassadeurs étrangers.

« Le toast suivant a été: « A LL. AA. RR. les princes étrangers qui ont honoré la Cité de Londres de leur présence à la fête de ce jour. (Trois fois trois.)

« Le DUC DE NEMOURS a remercié au nom des princes étrangers, en quelques mots qui ont été couverts d'applaudissements.

« Le LORD-MAIRE a proposé ensuite un toast aux ministres de S.M.

« LORD MELBOURNE a remercié au nom des membres du cabinet, et a dit qu'il profitait avec empressement de l'occasion qui lui était offerte de rendre un juste hommage aux bons sentiments et au patriotisme de la cité de Londres. Il a ajouté qu'il ne pouvait que la féliciter de la présence de tant d'illustres personnages, envoyés en Angleterre par les différentes cours de l'Europe, pour assister au couronnement de la jeune reine d'Angleterre; il pensait que ce grand et mémorable événement était un heureux présage de la continuation du bon accord qui règne entre ces nations; ce qui ne peut qu'augmenter non seulement le bien-être et la prospérité de ces nations, mais encore celle de tout le monde civilisé. (Tonnerre d'applaudissements.)

« Après un toast porté à la prospérité de la ville de Londres et à son commerce, SIR PETER LAURIE a porté, avec l'autorisation du lord-maire, des santés réunies du feld maréchal duc de Wellington et du maréchal Soult, duc de Dalmatie. Ce toast a été accueilli, comme on le pense bien par un tonnerre d'applaudissements. Un grand nombre de convives montent sur leurs chaises pour voir les deux guerriers qui se sont levés pour prendre la parole.

« LE DUC DE WELLINGTON. Je sens profondément l'honneur qui m'est fait en ce jour de me [illegible] associé avec un homme aussi illustre que [illegible]t on vient de joindre la santé à la mienne. [illegible] réjouis de voir que les talens et les services de l'illustre étranger qui est ici parmi nous ont été dignement appréciés par le peuple anglais, et je ne doute pas que l'illustre hôte de la ville de Londres n'apprécie aussi de son côté les sentimens de cordialité qu'on n'a cessé de manifester à son égard depuis son arrivée dans notre pays. Je suis ravi, pour ma part, que le roi des Français ait fait un pareil choix. Dans la lutte gigantesque à laquelle j'ai pris part jusqu'à la conclusion de la paix, je n'ai jamais eu de querelles personnelles, d'animosité personnelle, je me suis toujours senti le plus profond respect pour la personne de mon grand antogoniste. »

« Les acclamations de toute la salle n'ont pas permis d'entendre les dernières paroles du duc de Wellington. Le maréchal Soult, qui était à douze places environ de S. G., faisait la plus grande attention à ses paroles, qui lui étaient en outre traduites par son voisin.

LE MARÉCHAL SOULT a prononcé ensuite un discours en français. Sa voix était affaiblie par sa profonde émotion :

« Les paroles du duc de Wellington ont pénétré au fond de mon cœur, et je suis d'autant plus touché que je ne connais pas d'homme d'un esprit plus élevé, ni d'adversaire plus intrépide et plus généreux. C'est sur le champ de bataille que j'ai appris à estimer la valeur et les prouesses de l'armée anglaise. Mais aujourd'hui ce n'est plus temps de recourir aux armes. Aussi je n'ai vu dans la réception qu'on a bien voulu me faire qu'une nouvelle garantie de l'amitié et de la cordialité qui existent entre le roi des Français et S. M. la reine d'Angleterre. Il faut qu'il y ait désormais entre la France et l'Angleterre, *une alliance perpétuelle*. (Tonnerre d'applaudissemens). Faisant ensuite allusion à l'hospitalité avec laquelle on le traitait, le maréchal a dit : « J'espère que le noble duc me fournira l'occasion de prendre un jour ma revanche en France. »

« De nouveaux applaudissemens ont retenti dans toute la salle, au moment où l'illustre maréchal s'est assis, après avoir proposé un toast à l'armée anglaise et particulièrement à son généreux, loyal et illustre chef, le duc de Wellington.

« Après des toasts à l'archevêque de Cantorbery, aux évêques, à l'orateur de la chambre des communes, aux communes d'Angleterre, à la prospérité et au commerce de la cité de Loudres, le duc de Richemont a terminé à onze heures le dîner par un toast, dont n'a pas manqué de le remercier le lord-maire.

DE L'AVENIR DE L'INDUSTRIE.

(Suite et Fin.)

On a ri il y a vingt ans, au théâtre des Variétés, d'un honnête lampiste nommé M. Lantimèche, représenté par l'inimitable Potier, qui prétendait éclairer tout Paris avec un seul quinquet, un immense quinquet. Il ne faut jurer de rien; ce qui est une facétieuse hyperbole dans un temps devient plus tard une réalité. Voici M. Gaudin qui, par l'application de l'appareil Drummond, pense qu'on pourrait éclairer Paris avec un seul fanal soutenu à une grande hauteur comme un soleil artificiel. La combinaison de plusieurs substances avec l'oxigène, et surtout la chaux et les essences, produit selon lui une lumière sidérale infiniment plus intense et bien moins coûteuse que celle obtenue du gaz mis en combustion par l'air ambiant. Ainsi, grâce à l'industrie, les cités jouiront, pendant la nuit, d'une lumière artificielle égale à celle du jour, ce qui produira de grands avantages et rendra inutiles les lanternes des voitures et les affiches-réverbères du quai de la Mégisserie.

Un des grands perfectionnemens des principales découvertes, c'est la recherche et l'application des procédés économiques par lesquels les inventions tendent à se généraliser. C'est ainsi que, pour les chemins de fer et les canaux, on a cherché le moyen d'opérer par la mécanique les travaux de débais et des remblais qui sont les plus coûteux. Il paraît qu'on y est arrivé, si l'on en croit l'annonce d'une machine mue par la vapeur et qui, dirigée par deux hommes, rendrait la main-d'œuvre de vingt ouvriers. Ce serait une bonne fortune pour les concessionnaires de chemins de fer qu'un semblabe appareil, et il est à désirer que l'épreuve confirme les espérances conçues d'après la promesse de l'inventeur. Il est beaucoup de choses qu'on peut faire à force d'argent, mais l'obstacle est dans la dépense même. Simplifier, économiser, c'est par là qu'on arrive à rendre les invitations générales dans leur application, faciles et peu dispendieuses dans leur exécution.

Les plus belles découvertes dans leurs principes, alors même qu'elles agissent, peuvent-être considéréest comme étant à l'état de théories, tant qu'elles n'ont pas acquis tout le développement dont elles sont susceptibles. Voyez quelle distance il y a de la typographie actuelle, avec ses presses mécaniques, ses clichés et ses moyens simples et rapides d'exécution, à ce qu'elle était au 15e siècle! Il en est de même de la navigation, des fabriques de toute espèce et même de l'agriculture. Chaque siècle ajoute son contingent à la masse des connaissances acquises dans les siècles antérieurs. La maison rustique d'aujourd'hui ne ressemble guère à celle des *Géorgiques* de Virgile.

Toutefois, il y a des époques privilégiées où l'esprit humain s'élance comme d'un bond bien au delà de sa marche ordinaire. La poudre, l'imprimerie, la boussole, le thermomètre sont venus à peu de distance l'un de l'autre pour agrandir tout d'un coup l'horizon de l'intelligence, et créer une civilisation nouvelle en multipliant les rapports des familles sociales entre elles. De nos jours, le télégraphe, la vapeur, les chemins de fer, le gaz et les asphaltes, les mécaniques, le sucre de betteraves, ont considérablement étendu le cercle et ouvert une ère nouvelle qui sera féconde en résultats moraux et matériels. Nous disons moraux, parce que le concours de tant de merveilles cache une pensée qui ne nous est pas encore révélée, et nous sera connue quand le temps sera venu. Nous travaillons un peu comme les taupes et les abeilles, dans l'obscurité; mais la lumière se fera.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que tout cela est le résultat de vingt-trois ans de paix européenne, phénomène depuis long-temps inconnu. Est-ce la paix qui a développé l'industrie? Est-ce l'industrie qui, en se développant, a fait une nécessité de la paix? C'est là une curieuse question à examiner. Disons quant à présent qu'il y a eu probablement influenc de l'une sur l'autre, et que si la paix a créé tant d'intérêts positifs, les intérêts de leur côté, ont porté les esprits vers le maintien de la paix.

Toutefois, c'est une grande et intéressante époque que celle-ci, et il y a plaisir à vivre, ne fût-ce que par curiosité. Les vieillards peuvent se plaindre d'être venus trop tard; les jeunes gens ont devant eux un bel avenir La cause principale de ce que nous voyons est l'application des intelligences à l'étude des lois de la création. Dans notre orgueil, nous nous disons inventeurs; mais nous ne faisons qu'explorer, approfondir, analyser et trouver enfin les conditions et les propriétés des élémens que le créateur, ou le véritable inventeur, a mis à notre disposition. Jouissons donc de tous ces biens sans en abuser, sans trop en tirer vanité. Naviguons rapidement sur les mers et sur les fleuves, courons sur les trottoirs d'asphalte, chassons les ténèbres de nos rues et de nos demeures avec la lumière Drummond, écrivons sur le papier maïs, buvons l'eau de la Seine épurée et clarifiée dans les fontaines publiques; tout cela est bon, tout cela double la durée de la vie en la simplifiant, en resserrant le temps et les espaces. Il est impossible qu'une si grande révolution dans l'ordre matériel ne prépare pas pour le monde une situation morale et politique meilleure, car après la matière viendront les idées qui conservent. E. I.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 1er AOUT 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.
A PARIS
A l'Office-corresp^t de LEPELLETIER BOURGOIN et Ce, Place de la Bourse N° 5.
P. DESTRILLES et Ce rue Gaillon N° 13
PIGNERRE DE LA BOULLOY rue S.t Honoré N° 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.

CINQUIÈME ANNEE, N° 194.

PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
POUR UN AN 16
POUR SIX MOIS . . . 8
POUR TROIS MOIS . . . 4
POUR LE CONTINENT . . 20
POUR L'ÉTRANGER. . . 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.
CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

COLLÉGE DE BASTIA.

DISTRIBUTION DES PRIX,

Pour l'année scolaire 1837-38.

TROISIEME

Excellence.

Prix. Montera (Hyacinthe) déjà nommé.
Acc. Mariani (Jean) de Bastia.

Thême latin.

Prix. Montera (Hyacinthe) déjà nommé.
Acc. Mariani (Jean) déjà nommé.

Version latine.

Prix. Montera (Hyacinthe) déjà nommé.
Acc. Mariani (Jean) déjà nommé.

Vers latins.

Prix. Mariani (Jean) déjà nommé.
Acc. Montera (Hyacinthe) déjà nommé.

Version grecque.

Prix. Mariani (Jean) déjà nommé.
Acc. Montera (Hyacinthe) déjà nommé.

Histoire et Géographie.

Prix. Mariani (Jean) déjà nommé.
Acc. Montera (Hyacinthe) déja nommé.

L'élève Giuseppi ayant été malade à plusieurs reprises et ayant ainsi perdu un certain nombre de compositions annuelles qui auraient pu lui être avantageuses, mais s'étant constamment distingué par son travail et sa conduite; on a cru juste de lui accorder un prix d'encouragement.

QUATRIÈME.

Excellence.

Prix. Colonna d'Istria de Bastia.
Acc. Piazza (Charles) de Bastia.

Vers latins.

Prix. Negroni (Jean) de Bastia.
Acc. Colonna d'Istria déjà nommé.

Version latine.

Prix. Colonna d'Istria déjà nommé.
Acc. Furiani (Louis) de Bastia.

Thême latin.

Prix. Colonna d'Istria déjà nommé.
Acc. Piazza (Charles) déjà nommé.

Version grecque.

Prix. Colonna d'Istria déjà nommé.
Acc. Negroni (Jean) déjà nommé.

Histoire et Géographie.

Prix. Colonna d'Istria déjà nommé.
Acc. Negroni (Charles) déjà nommé.

CINQUIÈME.

Excellence.

Prix. Romani (Paul) de Bastia.
1r Acc. Papi (Marc) de Bastia.
2e Acc. Moretti (Félicien) de Bastia.

Version latine.

Prix. Moretti (Félicien) déjà nommé.
1r Acc. Romani (Paul) déjà nommé.
2e Acc. Corsi (Patrice) de Talasani.

Thême latin.

Prix. Romani (Paul) déja nommé.
1r Acc. Papi (Marc) déjà nommé.
2e Acc. Pignoni (Antoine) de Bastia.

Version grecque.

Prix. Romani (Paul) déjà nommé.
1r Acc. De Gentile (Alexandre) de Bastia.
2e Acc. Pignoni (Antoine) déjà nommé.

Histoire et Géographie.

Prix. Papi (Marc) déjà nommé.
1r Acc. Romani (Paul) déjà nommé.
2e Acc. Benedetti (Vincent) de Bastia.

SIXIÈME.

Excellence.

Prix. Santelii (J.-B.) de Bastia.
1r Acc. Mentrié (Louis) de Bastia.
2e Acc. Dyonnet (Adolphe) de Bastia.

Version latine.

Prix. Santelli (J.-B.) déjà nommé.
1r Acc. Mentrié (Louis) déjà nommé.
2e Acc. Dyonnet (Adolphe) déjà nommé.

Thême latin.

Prix. Santelli (J. B.) déjà nommé.
1r Acc. Mentrié (Louis) déjà nommé.
2e Acc. Dyonnet (Adolphe) déjà nommé.

Orthographe et Analyse.

Prix. Mentrié (Louis) déjà nommé.
1r Acc. Santelli (J.-B.) déjà nommé.
2e Acc. Eynaud (Jean) de Bastia.

SEPTIÈME.

Excellence.

Prix. Aimò (Vincent) de Bastia.
1r Acc. Aimò (Barthélemy) de Bastia.
2e Acc. Sisco (Jules) de Bastia.

Version latine.

Prix. Aimò (Vincent) déjà nommé.
1r Acc. Grandvalet (Adolphe) de Bastia.
2e Acc. Firpi (Jean) de Bastia.

Thême latin.

Prix. Aimò (Vincent) déjà nommé.
1r Acc. Aimò (Barthélemy) déjà nommé.
2e Acc. Sisco (Jules) déjà nommé.

Orthographe et Analyse.

Prix. Dellor (J.-B) de Bastia.
1r Acc. Aimò (Vincent déjà nommé.
2e Acc. Aimò (Barthélemy) déjà nommé.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE.

Prix. Marchi (Jacques) de Bastia.
1r Acc. Santa-Maria de Bastia.
2r Acc. Fabiani (Jean) de Bastia.

L'élève Benedetti, s'étant constamment distingué pour son travail et toute sa conduite, il lui est décerné un prix d'encouragement.

CLASSE SPÉCIALE DE FRANÇAIS.

Excellence.

Prix. Género (Vincent) de Bastia.
1r Acc. Nicorelli (Dominique) de Bastia.
2e Acc. Bonelli (Alexandre) de Bastia.

Version Italienne.

Prix. Bonelli (Alexandre) déjà nommé.
1r Acc. Género (Vincent) déjà nommé.
2e Acc. Nicorelli (Dominique) déjà nommé.

Orthographe et Analyse grammaticale et logique.

Prix. Género (Vincent) déjà nommé.
1r Acc. Nicorelli (Dominique) déjà nommé.
2e Acc. Montalti (Jean) de Bastia.

Histoire et Géographie.

Prix. Nicorelli (Dominique) déjà nommé.
1r Acc. Género (Vincent) déjà nommé.
2r Acc. Bonelli (Alexandre) déjà nommé.

Dessin.

1r Prix. Simon Pietri de Cagnano.
2e Prix. De Gentile de Bastia.

BASTIA.

Si quelque chose pouvait nous faire oublier l'inqualifiable opposition faite au gouvernement lors des dernières élections, c'est à coup sûr, l'enthousiasme avec lequel le huitième anniversaire des grandes journées de Juillet a été célébré à Bastia. La joie expansive qui animait la population dimanche dernier, est venue nous confirmer, ce dont au reste nous n'avions jamais douté, combien est encore vif, dans le cœur de nos concitoyens, le souvenir de ce glorieux événement qui a ouvert à notre pays une ère de bonheur et de prospérité.

Nous n'entreprendrons pas de détailler ici les réjouissances publiques qui ont eu lieu à cette occasion. Une abondante distribution de pain et de vin aux pauvres familles, une messe solennelle, la revue des troupes de la garnison suivies d'exercices à feu, l'illumination des édifices publics et dès maisons particulières, enfin, l'ascension d'un aérostat et un feu d'artifice tiré à l'extrémité du cours Louis-Philippe, composent les divertissemens que les autorités civiles et militaires avaient combiné pour la célébration de cette fête nationale, qui a été terminée par une brillante